



HAL
open science

Château de Montmorin, Montmorin (Puy-de-Dôme)

Aude Valérien, Alban Horry, Gérard Vernet

► To cite this version:

Aude Valérien, Alban Horry, Gérard Vernet. Château de Montmorin, Montmorin (Puy-de-Dôme). Inrap Auvergne-Rhône-Alpes. 2018. <hal-05314871>

HAL Id: hal-05314871

<https://hal.science/hal-05314871v1>

Submitted on 14 Oct 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

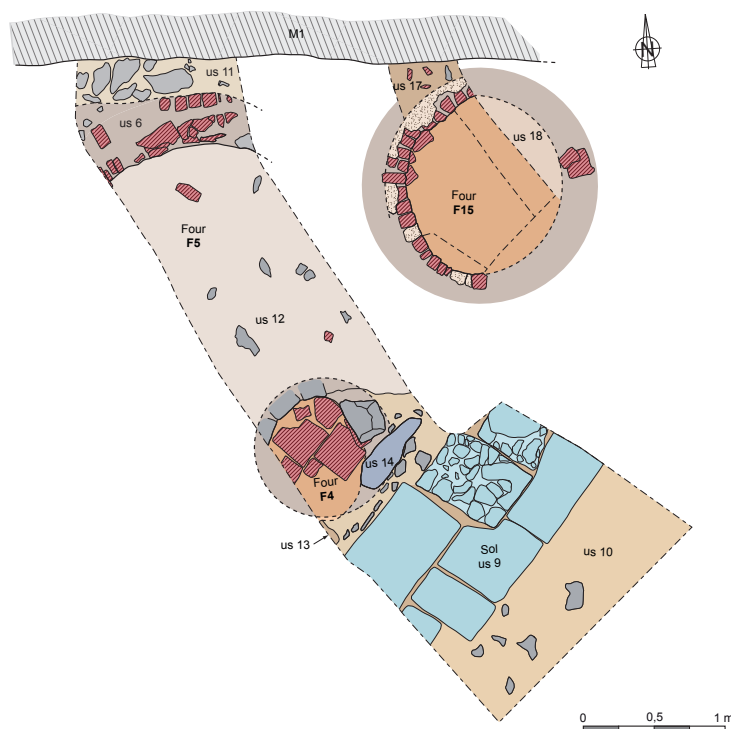


Copyright - All rights reserved

MONTMORIN, Puy-de-Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes.
Château de Montmorin

Sous la direction de

Aude Valérien



Code INSEE
63 239

Opération archéologique
n° 038525

Arrêté de prescription
SRA 2017-882

Code Inrap
D120167

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes
Novembre 2018

MONTMORIN, Puy-de-Dôme , Auvergne-Rhône-Alpes.
Château de Montmorin

Sous la direction de

Aude Valérien

par

**Aude Valérien
Alban Horry
Gérard Vernet**

Code INSEE
63 239

Opération archéologique
n° 038525

Arrêté de prescription
SRA 2017-882

Code Inrap
D120167

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

11, rue d'Annonay 69675 Bron Cedex

Tél. 04 72 12 90 00, Fax 04 72 12 90 01, rhone-alpes-auvergne@inrap.fr

Novembre 2018

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

9	Fiche signalétique
10	Mots-clefs des thesaurus
11	Intervenants
12	Notice scientifique
13	Localisation de l'opération
16	Arrêté de prescription
19	Arrêté de désignation
20	Fiche de projet

II. Résultats

25	1.	Présentation de l'opération
25	1.1	Circonstances de l'intervention
25	1.2	État des connaissances avant l'intervention
25	1.2.1	Cadre général
25	1.2.2	Cadre géologique
25	1.2.2.1	Contexte géomorphologique
27	1.2.2.2	Les observations réalisées lors des sondages archéologiques
30	1.2.3	Cadre historique et archéologique
31	1.3	Stratégies d'intervention et méthodes mises en œuvre
32	1.4	Contraintes
35	2.	Résultats du diagnostic archéologique
35	2.1	Observations sédimentaires de l'opération archéologique
35	2.2	L'espace 1 : découverte de fours
38	2.3	L'espace 2 : tranchées 2 et 3
45	2.4	Le mobilier céramique
45	2.4.1	L'espace 1
45	2.4.2	L'espace 2
47	2.5	Synthèse
49	3.	Conclusion
50		Bibliographie
51		Table des illustrations

III. Inventaires techniques

55	Table des inventaires réglementaires
56	Inventaire des unités stratigraphiques et des structures archéologiques
59	Inventaire du mobilier
59	Détail inventaire des céramiques
60	Inventaire des prélèvements
60	Inventaire de la documentation graphique
61	Inventaire des photographies
68	Inventaire de la documentation numérique
68	Inventaire de la documentation écrite



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Fiche signalétique

Localisation

Région
Auvergne

Département
Puy-de-Dôme

Commune
Montmorin

Adresse ou lieu-dit
Château de Montmorin

Codes

code INSEE
63 239

Numéro de l'opération archéologique
038525

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

(xy : coordonnées centrales)
x : 728045,853
y : 65110679,119
z : 617,66 m à 610, 66 m NGF

Références cadastrales

Commune
Montmorin

Année
2016

Section(s)
A

Parcelle(s)
1030 et 1137

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

M. Philippe Dubus
Château de Montmorin
63 160 MONTMORIN

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
n° 2017-882

Numéro inrap de l'opération
D120167

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
n° 2018-1042

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

M. Philippe Dubus
Château de Montmorin
63 160 MONTMORIN

Nature de l'aménagement

Mise en valeur du château de
Montmorin

Opérateur d'archéologie

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

Responsable scientifique de l'opération

Aude Valérien, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes
Direction interrégionale
11, rue d'Annonay
69675 Bron Cedex
et
Centre de recherches
archéologiques régional
13 bis, rue Pierre Boulanger
ZI Le Brézet
63100 Clermont-Ferrand Cedex

Dates d'intervention sur le terrain

Phase terrain
Du 09/10/2018 au 16/10/2018

Surface du projet d'aménagement

Surface totale
190 m²

Surface de l'emprise sondée

16,46 m²
8,6 % de la surface totale

Information sur la composition du rapport

Nombre de volumes
1

Nombre de figures
26

Nombre de pages
70

Nombre d'annexes
-

Nombre d'inventaires
5

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- inférieur
 - moyen
 - supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique**
- ancien
 - moyen
 - final
 - récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - ancien
 - moyen
 - final
 - Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Canalisation
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Four
- Habitat (torchis)
- Autre ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - Mouture
 - Autre ...

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Autre ...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Frédéric Surmely, SRA	Conservateur de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Sébastien Gaime, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Esther Gatto, Inrap	Déléguée du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Aude Valérien, Inrap	Technicienne d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
François Dumoulin, SRA	Conservateur régional-adjoint de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Frédéric Surmely, SRA	Conservateur de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Philippe Julhes, Inrap	Directeur interrégional RAA	Mise en place et suivi de l'opération
Sébastien Gaime, Inrap	Directeur-adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Esther Gatto, Inrap	Déléguée du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Goupil, Inrap	Assistant administratif	Mise en place et suivi de l'opération
Mathieu Carlier, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération

Equipe de fouille

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Aude Valérien, Inrap	Technicienne d'opération	Responsable scientifique
Philippe Arnaud, Inrap	Chargé d'opération et de recherches	Responsable scientifique
Jean-Baptiste Caverne, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

Equipe de post-fouille

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Aude Valérien, Inrap	Technicienne d'opération	Rédaction du RFO
Marcel Brizard, Inrap	Assistant d'études et d'opération	DAO, traitement du mobilier
Alban Horry, Inrap	Céramologue	Étude mobilier céramique
Gérard Vernet, Inrap	Ingénieur d'études et d'opération	Étude géologique et pétrographique
Jean-Baptiste Caverne, Inrap	Topographe	Topographie, SIG
Alain Boissy, Inrap	Maquettiste	Mise en forme du RFO

Notice scientifique

Le château de Montmorin, est situé sur une éminence rocheuse et surplombe le village du même nom qui se développe en contrebas à l'ouest. L'opération de diagnostic porte sur la partie nord-ouest du château, suite à la demande de son propriétaire, M. Dubus, qui souhaite poursuivre une campagne de mise en valeur et de restauration des enceintes du château, entreprise depuis 2010.

La carte géologique signale l'existence d'un pointement basaltique à l'emplacement du château de Montmorin. En effet, on observe à la base des constructions d'importants blocs diaclasés de basalte qui constituent un massif localisé sous le château. Le site de Montmorin culmine à près de 620 m NGF. L'emprise concernée se situe sur une partie du château particulièrement accidentée dont l'altitude oscille entre 617 m NGF et 611 m NGF.

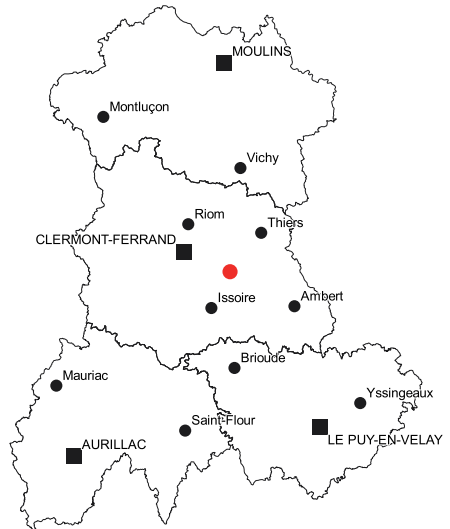
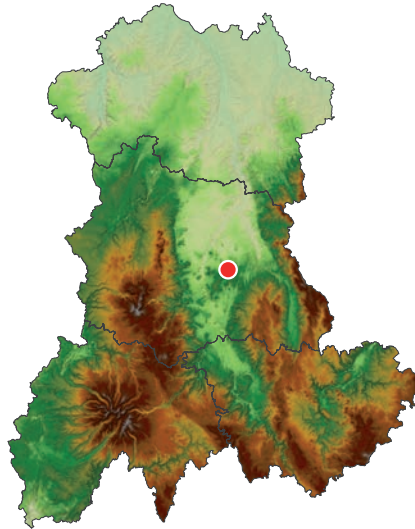
L'opération de diagnostic, prescrite sur une superficie de 190 m², porte sur la partie nord-est de l'ensemble castral. L'emprise comprend deux espaces séparées par un haut mur qui a été consolidé et restauré avant notre intervention, afin d'assurer notre sécurité.

Une première tranchée a été réalisée dans une petite pièce d'une dimension de 40 m² et a permis la découverte de trois fours qui présentent un état de conservation inégal. Ces trois fours semblent dater au plus tôt de la fin du Moyen Âge (XIV-XV^e siècle) ou du début de l'époque Moderne. Ils présentent des constructions similaires dans les matériaux employés (plaques de TCA). On notera cependant une différence de mise en œuvre pour le four F4 avec l'emploi de TCA et de blocs de basalte. L'accès à ces fours est marqué par la présence de blocs en granite dont l'emploi dans le château est extrêmement limité. Leur utilisation semble être contemporaine et, en l'absence d'éléments contradictoires, ces fours seraient plutôt dédiés à une cuisson alimentaire. Ils sont associés à un niveau de sol, matérialisé par de grandes dalles de basaltes.

Un deuxième espace au nord de notre emprise a été l'objet de deux tranchées. Sa topographie actuelle a nécessité d'importants travaux de terrassement : en effet, l'espace était presque entièrement recouvert de remblais récents. La tranchée 2 a permis la découverte d'un système d'évacuation des eaux de pluie ou domestique (évier?) associé à un pavement de petites dalles en grande partie en basalte couplés de quelques dalles en arkose. Ces aménagements sont datés du XVII^e siècle, même si cette datation repose sur l'étude de sept tessons de céramique. Ce système d'évacuation plaide en faveur d'un espace ouvert sur l'extérieur, comme le conforte la présence d'un pavement. La découverte d'une canalisation ainsi que d'un ressaut encore visible sur l'élévation du mur ouest témoignent aussi de la probable existence d'un étage aujourd'hui disparu. Nous avons donc un espace avec un statut « mixte » : un premier niveau ouvert sur la partie nord et donnant accès à l'église qui se situe à quelques mètres et un étage dont le statut ou la configuration nous échappe mais desservit par une canalisation.

Ces espaces qui viennent donc s'ajouter au plus tôt à la fin du Moyen Âge et durant l'époque Moderne correspondent à une probable réorganisation du château et à un besoin de nouvelles pièces.

Localisation de l'opération



Auvergne-Rhône-Alpes,
Puy-de-Dôme,
Montmorin,
Château de Montmorin

x 728045,853
y 65110679,119
z 617,66 m à 610, 66 m NGF



Fig. 1 Localisation de l'intervention sur fond de carte au 1/250 000 (SCAN 250 © IGN)



Fig. 3 Localisation de l'intervention sur fond cadastral au 1/1000 (© DGFiP)

Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

D 120167

Arrêté n° 2017-882

du

10 JUILLET 2017

portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 pris en application de l'article R523-64 du Code du Patrimoine, portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Henri-Michel COMET, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, à compter du 6 mars 2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 13 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Michel Prosic en qualité de directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-306 du 18 juillet 2017, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Eric Bultel, directeur adjoint des affaires culturelles et à Monsieur Pascal Mignerey, directeur adjoint, responsable du pôle architecture et patrimoine ;

VU l'arrêté n° 2017-08 du 19 juillet 2017 portant subdélégation à Monsieur Stéphan Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, à Monsieur Frédéric Letterlé, conservateur régional de l'archéologie et à Mme Marie-Agnès Gaidon-Bunuel et à Mme Claudine Girardy-Caillat, conservatrices régionales adjointes de l'archéologie ;

Vu le dossier relatif au projet « travaux de restauration des enceintes du château de Montmorin localisé à MONTMORIN (63) Rue du Château, section A parcelle(s) 103 et 113 » transmis par – Monsieur Philippe DUBUS – reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 27 juillet 2017 ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par – Monsieur Philippe DUBUS – pour le projet « château de Montmorin » reçue en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 28 juillet 2017 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : partie occidentale du mur d'enceinte du château médiéval ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

ARRÊTE

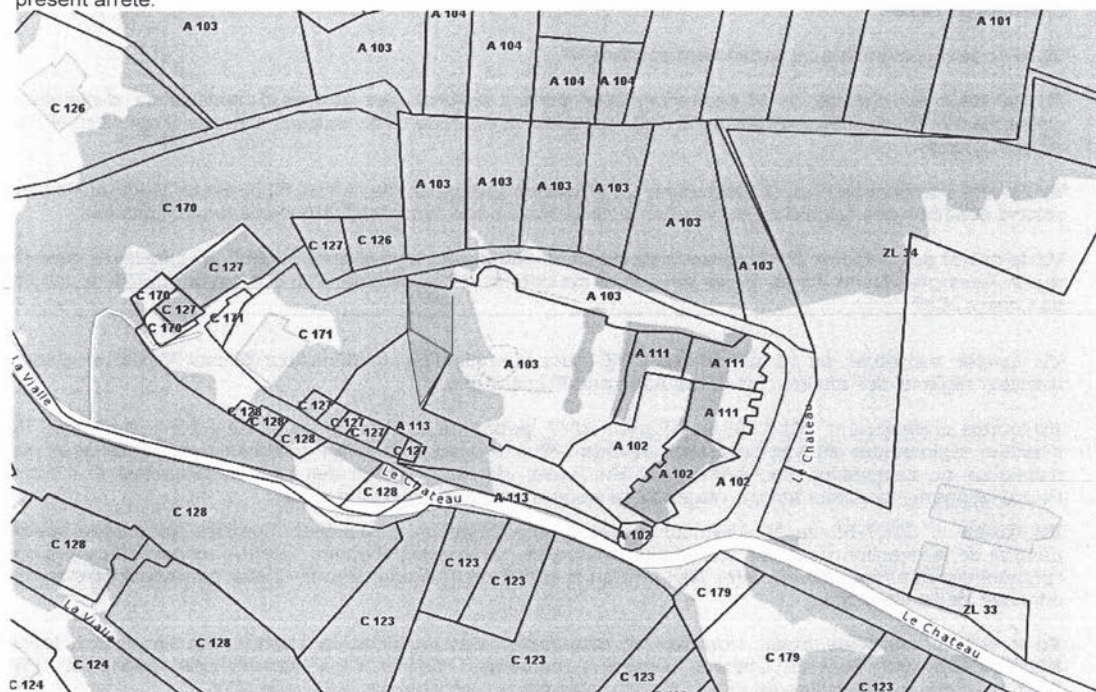
Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « château de Montmorin », sis en :

RÉGION : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT : PUY-DE-DÔME
 COMMUNE : MONTMORIN
 Lieudit ou adresse : Rue du Château
 Cadastre : Année : 2016, Section : A, Parcelles : 103 et 113

Réalisé par : Monsieur Philippe DUBUS – château de Montmorin 63160 MONTMORIN

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 190 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.



Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 -

La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R 523-30 à R 523-32 du Code du Patrimoine. Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives sur la base des prescriptions suivantes. Le diagnostic archéologique comprend une phase de prospections, de travaux de terrain, une phase d'étude et s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus. Celui-ci devra être rendu en 6 exemplaires papier, dont un non broché et un CD-Rom en version pdf. En application de l'article R 523-30 du Code du Patrimoine, l'INRAP établit, dès réception de la notification du diagnostic, le projet détaillant la prescription ci-dessus. L'État dispose d'un délai d'un mois pour formuler les observations éventuelles sur ce projet et demander à l'INRAP de le modifier en conséquence. Ce diagnostic sera exécuté après désignation du responsable scientifique par l'État.(INRAP).

Article 3 - Objectifs scientifiques

Le terrain concerné est situé dans un secteur sensible sur le plan du patrimoine archéologique, dans le château de Montmorin, de chaque côté du mur d'enceinte. Le diagnostic visera à caractériser la nature, la chronologie des

vestiges ainsi que leur état de conservation et leur enfouissement. Il conviendra de préciser la première occupation du site et son abandon. Les vestiges rencontrés seront relevés ainsi que les coupes stratigraphiques des sondages, au 1/10^e ou au 1/20^e. Ils seront reportés sur la parcelle cadastrale localisée sur un fond cartographique géoréférencé. Toute découverte importante devra être immédiatement signalée au service régional de l'archéologie.

Article 4 - Principes méthodologiques

Des sondages systématiques seront réalisés sur l'emprise du projet. Les tranchées devront être effectuées en quinconce par passes de 5 à 10 cm d'épaisseur au godet lisse de 2 m de large, afin de vérifier la présence et la conservation des vestiges. Les tranchées représenteront au minimum 7 % de la surface concernée par le projet. Elles seront menées jusqu'à la base des formations superficielles pouvant renfermer des vestiges intéressant l'archéologie. En cas de découverte de vestiges, cette couverture pourra atteindre 10 % pour cerner au mieux leur emprise et en permettre une bonne caractérisation. Des sondages profonds ponctuels pourront être réalisés, ainsi que l'aménagement de gradins de sécurité. Les terres devront être évacuées si elles gênent l'évolution de l'opération. En cas de découverte de vestiges peu nombreux et/ou de faible étendue, il conviendra, en concertation avec le SRA, de les étudier complètement ou pour le moins d'en effectuer un échantillonnage représentatif.

Article 5 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : archéologie médiévale.

Article 6 - Prescriptions complémentaires de sauvegarde

Dans un délai de trois mois à compter de la réception du rapport de diagnostic, le préfet de région pourra notifier les éventuelles prescriptions à mettre en œuvre à la suite de ce diagnostic (fouille archéologique préventive, modification de la consistance du projet, remblai de protection, prescription de conservation...).

Article 7 - Mobilier et documentation scientifique

L'inventaire du mobilier archéologique, inclus dans le rapport de diagnostic, sera communiqué par le Service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice des droits de propriété appartient à la personne physique ou morale propriétaire du terrain visé à l'article 1^{er} du présent arrêté, à la date de découverte du mobilier archéologique. Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'INRAP le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase de terrain du diagnostic. L'INRAP est responsable de la sécurité des objets et de leur bonne conservation le temps de cette étude. Tous les matériaux sensibles dont la liste suit doivent impérativement et immédiatement, dès le stade du terrain, être dirigés vers des laboratoires de restaurations possédant les qualifications adéquates : bois, métaux (avec radiographies systématiques de tous les objets, rendues avec les archives scientifiques, en négatif et au format numérique), matières organiques fossilisées (lignite, ambre, jais, etc.). A la remise du rapport et, au plus tard, à l'expiration du délai de deux ans, le mobilier et la documentation scientifique constituée au cours de l'opération sont remis à l'État.

Article 8 - Le directeur régional des affaires culturelles est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la mairie des Martres-de-Veyre, à Monsieur Philippe DUBUS et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Clermont-Ferrand, le

10 AOUT 2017

Pour le préfet de région
le directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,



Le Conservateur régional de l'archéologie
Frédéric LETTERLÉ

Arrêté de désignation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

25 SEP. 2018

Décision n° 2018-1042 du
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-511 du 14 décembre 2017, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Eric Bultel, directeur régional adjoint des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Prosic et de Monsieur Eric Bultel, cette délégation est exercée par Monsieur Bastien Colas, directeur régional adjoint, responsable du pôle « création, médias et industries culturelles », Monsieur Pascal Mignerey, directeur régional adjoint, responsable du pôle « architecture et patrimoine » et Madame Jacqueline Broll, responsable du pôle « action culturelle et territoriale » selon leurs domaines de compétences respectifs. ;

Vu l'arrêté n° 2018-7 du 1er septembre 2018 portant subdélégation à Monsieur Stéphan Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Marie-Agnès Gaidon-Bunuel, conservatrice régionale adjointe de l'archéologie et à M. François Dumoulin, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 2017-882 du 10 août 2017, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate (MONTMORIN, PUY-DE-DÔME, château de Montmorin) ;

ARRÊTE

Article 1 - Madame Aude VALERIEN est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 10 août 2017 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 038525

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à monsieur Philippe DUBUS, madame Aude VALERIEN - INRAP - Direction interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 SEP. 2018

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie



François DUMOULIN

Fiche de projet

Diagnostic archéologique D120167 MONTMORIN (63) Château de Montmorin

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Auvergne-Rhône-Alpes	Département	Puy-de-Dôme
Commune	Montmorin		
Lieu-dit	Château de Montmorin		
Cadastre	Montmorin : A2013, 113		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2017-882	21-08-2017	190 m²	22/08/2023	27-02-2018
Modification					

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	Sous terre
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

La prescription de l'État assigne aux objectifs scientifiques définis dans l'article 4 de l'arrêté, dans le cadre du projet d'aménagement qui consiste aux travaux de restauration des enceintes du château de Montmorin.

Le terrain concerné est situé dans un secteur sensible sur le plan archéologique en raison de sa situation dans le château de Montmorin, de part et d'autre de l'enceinte.

- **Profil du responsable d'opération :**

Spécialité : Médiéval

3.- Contraintes techniques

Préalables

Le responsable d'opération devra s'assurer de la sécurité de l'intervention avec le concours de l'assistant de prévention régional en vérifiant notamment les réponses aux DICT.

L'aménageur doit permettre le libre accès à la parcelle concernée par l'arrêté de diagnostic et la libérer de tous les éléments qui entraveraient la réalisation des tranchées d'évaluation. Il doit assurer par ailleurs :

- si nécessaire, le fauchage/débroussaillage ou la tonte à ras des parcelles concernées avec évacuation des déchets végétaux (les herbes ne doivent pas dépasser 40 cm de hauteur au moment de l'intervention archéologique) ;

- la mise en sécurité du mur d'enceinte selon les préconisations d'un cabinet d'étude structure ;
- l'ouverture des panneaux en bois clôturant la parcelle au nord ;
- le cas échéant, selon les recommandations mentionnées dans les retours des opérateurs réseaux relatifs à la DT, le marquage-piquetage, dans la zone de travaux, des réseaux souterrains et leur maintien en bon état comme l'exige la norme Afnor NF 70-003.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Principes généraux

L'intervention se déroule en deux temps :

- la phase dite phase terrain qui correspond aux travaux de terrassement et de fouille réalisés sur le site ;
- la phase dite phase d'étude qui englobe la saisie et l'analyse descriptive des données archéologiques par le responsable d'opération, la réalisation des illustrations par un dessinateur spécialisé en DAO, ainsi que la rédaction de la synthèse chronologique et la restitution du site au sein des problématiques historiques locales et régionales.

Mise en œuvre du diagnostic

L'implantation de deux sondages, leur géométrie et leur profondeur seront adaptées aux exigences scientifiques de l'intervention. Ils seront réalisés à l'aide d'une micro-pelle, équipée d'un godet lisse. Conformément au cahier des charges émis par le SRA, ils seront implantés au nord et au sud du mur d'enceinte afin d'identifier des niveaux archéologiques en place, tout en satisfaisant les recommandations du cabinet d'étude structure consulté.

Les aménagements anthropiques découverts seront relevés en plan et, éventuellement, en élévation. Des coupes ou des logs stratigraphiques seront relevés dans tous les sondages.

La documentation de fouille (mobilier, matériel biologique, prélèvements, photographies, minutes et documents écrits) sera inventoriée en conformité avec l'arrêté du 27 septembre 2004. Le mobilier sera conditionné et traité conformément aux instructions stipulées dans l'arrêté du 16 septembre 2004.

5.- Volume des moyens prévus (en jours)

	Préparation		Terrain		Etude		Opération	
Responsable Opération	1	J	4	J	3	J	8	J
Technicien		J	4	J	2	J	6	J
Technicien Spécialisé		J		J	1	J	1	J
Topographe		J	1	J	1	J	2	J
Totaux	1	J	9	J	7	J	17	J

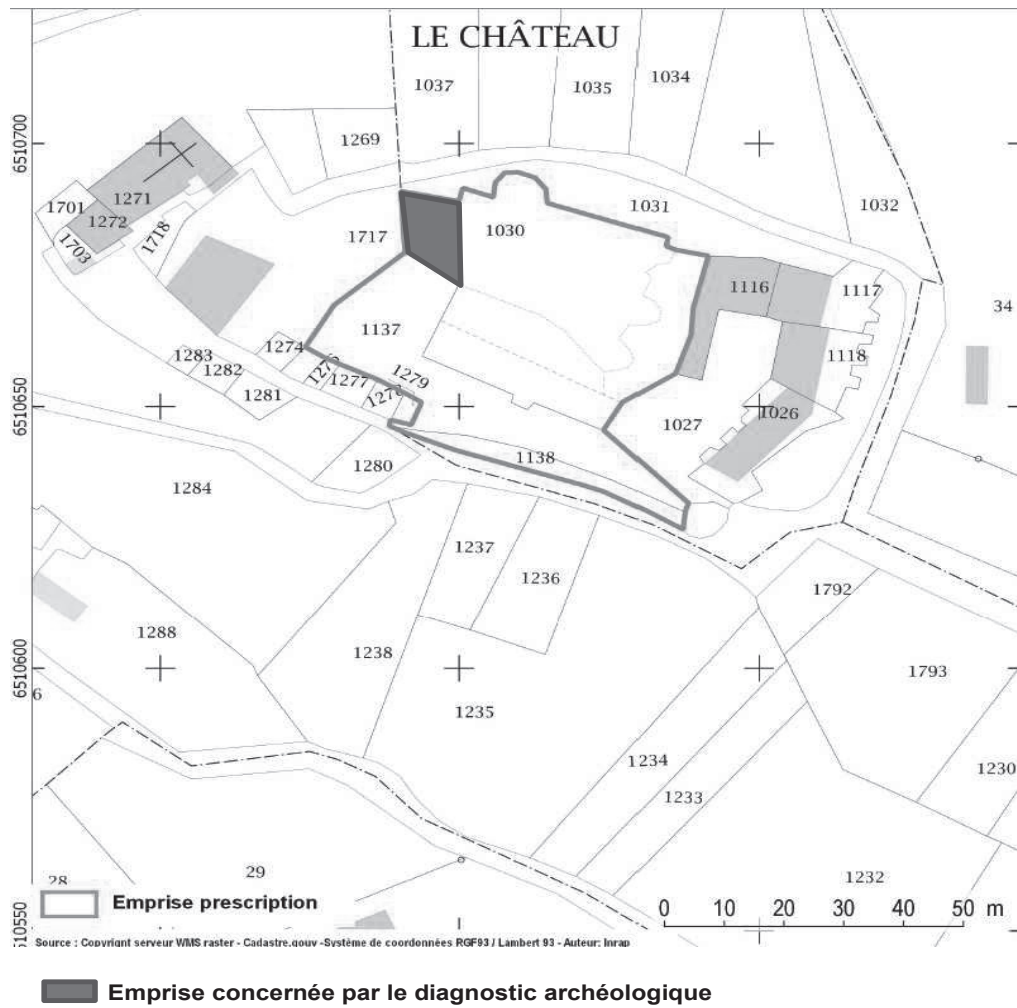
- **Moyens particuliers**

Terrain	Etude
une micropelle durant 4 jours (hors rebouchage) livré par un camion-grue	500 euros pour couvrir les frais d'analyses (datations 14C...), qui ne relèvent pas des frais imputés à l'aménageur

6.- Délais de réalisation

Préparation	1 jour	Terrain	4 jours	Etude	3 jours
Remise rapport	Voir la convention				

7.- Observations complémentaires



Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST

MULLER, Fabrice

II. Résultats



Fig. 4 Localisation de l'intervention sur photographie aérienne au 1/1000 (©CRAIG BD Ortho IGN 2016)

1. Présentation de l'opération

1.1 Circonstances de l'intervention

Le château de Montmorin se situe sur la commune du même nom, dans le département du Puy-de-Dôme, à 3 km au sud-est de la ville de Billom (fig.1-2).

L'opération de diagnostic porte sur la partie nord-ouest du château, suite à la demande de son propriétaire, M. Dubus, qui souhaite poursuivre une campagne de mise en valeur et de restauration des enceintes du château, entreprise depuis 2010. Les précédentes mises en valeur se sont accompagnées de sondages et d'études de bâti réalisés par la société Hadès entre 2010 et 2014 (Navetat 2011, 2014 et 2018).

L'emprise prescrite, d'une surface de 190 m², comprend deux espaces séparés par un mur en élévation et occupés par un important niveau de remblais que le propriétaire désire évacuer. Le SRA (Service régional de l'Archéologie) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ayant connaissance du fort potentiel archéologique du château de Montmorin, a prescrit une opération de diagnostic archéologique localisée sur ces deux espaces au nord-ouest du château afin de « caractériser la nature, la chronologie des vestiges, [...] leur état de conservation et leur enfouissement, ainsi que de préciser la première occupation du site et son abandon » (fig 3-4).

L'intervention s'est déroulée du 9 au 16 octobre 2018 et a mobilisé deux archéologues ainsi qu'un topographe de manière ponctuelle.

1.2 État des connaissances avant l'intervention

1.2.1 Cadre général

Le château de Montmorin est situé sur une éminence rocheuse et surplombe le village du même nom qui se développe en contrebas à l'ouest. Montmorin se situe à 32 km à l'est de Clermont-Ferrand et tout près de Billom dans un paysage au relief marqué, au contact de la plaine fertile de la Limagne et des monts du Livradois. Montmorin est encadré par deux ruisseaux, l'Angaud à l'ouest et le Madet à l'est, qui ont creusés des vallées prononcées.

Le site du château culmine à près de 620 m NGF. L'emprise concernée se situe sur une partie du château particulièrement accidentée dont l'altitude oscille entre 617 m NGF et 611 m NGF (fig.5).

1.2.2 Cadre géologique

(Gérard Vernet)

1.2.2.1 Contexte géomorphologique

Du point de vue géologique, l'opération « Château de Montmorin » se situe globalement sur la bordure orientale du bassin d'effondrement de la Limagne. Les failles bordières orientales marquant la limite entre ce bassin sédimentaire tertiaire et le socle plutonique et métamorphique (granite de Saint-Dier équigranulaire à biotite seule) se situent à seulement 700 m à l'est et au sud-est (fig. 6). En effet, au cours de l'Oligocène, les contractions

Fig. 5 Localisation de l'intervention sur MNT

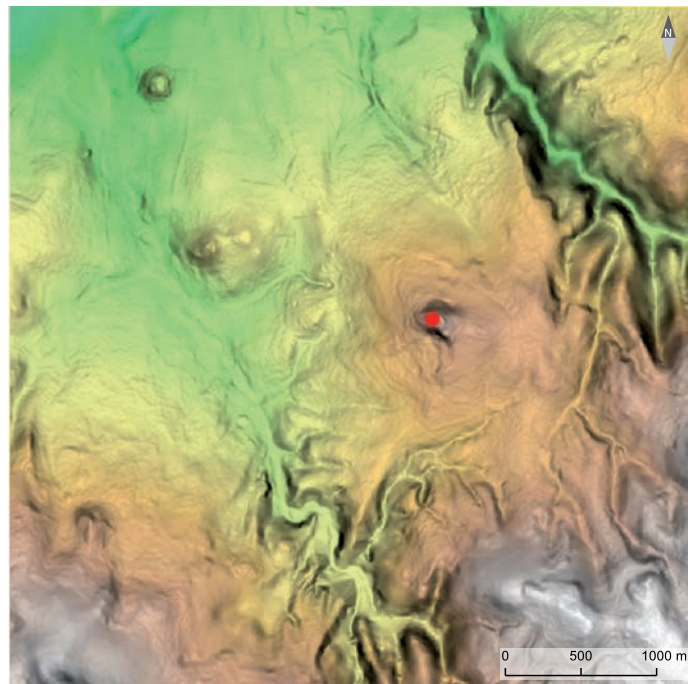
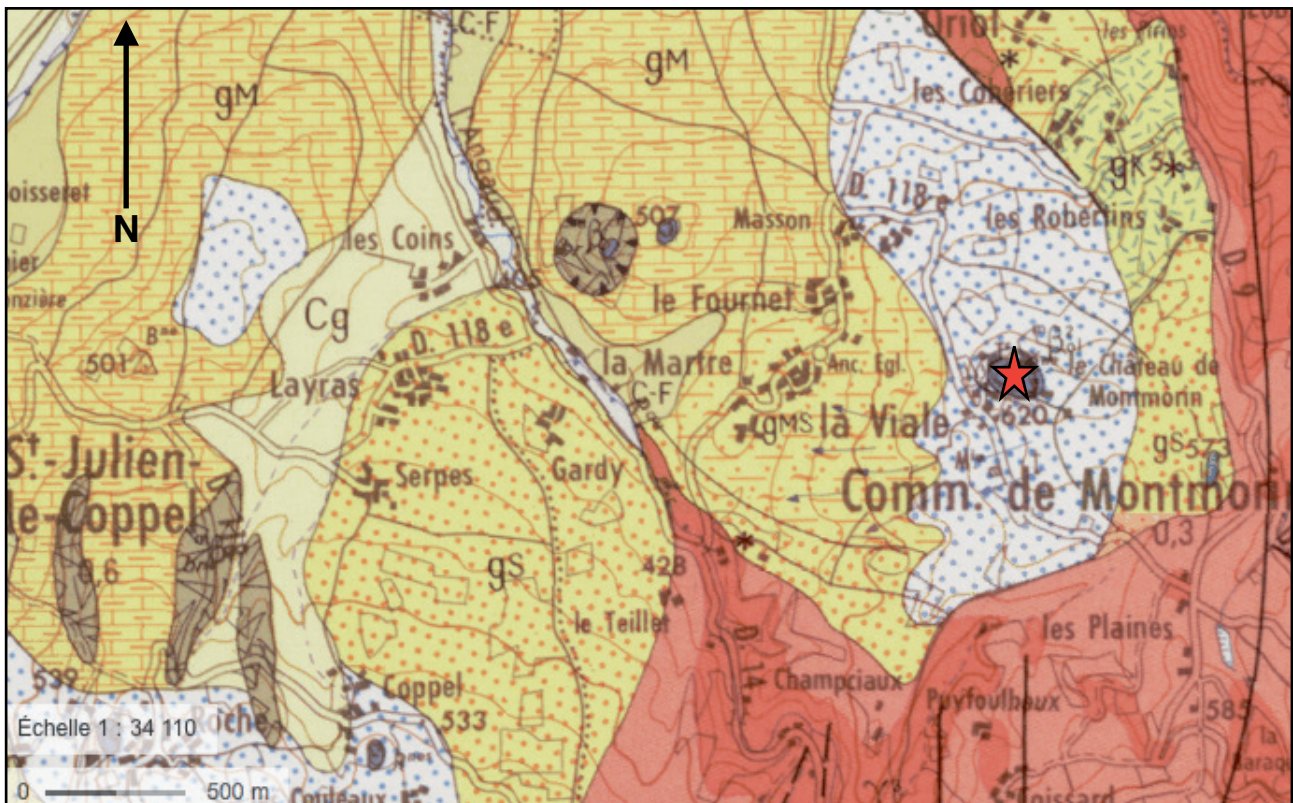


Fig. 6 L'environnement géologique de la zone d'étude (©BRGM, G. Vernet, INRAP).



alpines induisent sur le Massif Central une tectonique de distension, engendrant l'affaissement subsident de grands fossés (les Limagnes) ; la Grande Limagne d'Auvergne étant le plus important de ces fossés (graben).

Plus précisément, le secteur étudié est situé dans l'entité géographique de la Comté d'Auvergne qui peut être considérée comme le début de la Grande Limagne. Il s'agit d'un pays de buttes ; ces reliefs sont caractérisés par des pointements d'origine volcanique (basalte et formations pépéritiques). La butte qui supporte le château de Montmorin est constituée par un dyke de basalte alcalin à olivines correspondant à la cheminée d'un ancien volcan, d'âge Miocène moyen, déblayé par l'érosion. Les formations volcaniques alimentent de larges dépôts colluviés sur les pentes et les soubassements constitués par les séries sédimentaires tertiaires de la Limagne. Dans le canton de Billom, ces séries offrent des faciès sédimentaires représentant des variantes des grandes séries fluviolacustres de la Grande Limagne. Le substratum géologique de la zone étudiée est donc constitué par les dépôts (détritiques et carbonatés) de ces séries sédimentaires oligocènes dans lesquelles se mettent en place les formations volcaniques.

1.2.2.2 Les observations réalisées lors des sondages archéologiques

Les observations réalisées ont porté sur le substrat sur lequel le château a été érigé et sur la nature des matériaux utilisés.

La carte géologique signale l'existence d'un pointement basaltique à l'emplacement du château de Montmorin. En effet, on observe à la base des constructions d'importants blocs diaclasés de basalte (fig.7) qui constituent un massif localisé sous le château. Ce massif correspond à une cheminée (dyke) d'un ancien volcan, d'âge Miocène moyen, déblayé par l'érosion. Ce basalte présente une altération de surface particulière en « taches de soleil » qui produit ensuite une surface parsemée de petites cupules (fig.7).

Fig. 7 Blocs de basaltes (dyke miocène) à la base des constructions. Surface altérée et diaclasée d'un bloc de basalte (© G. Vernet, INRAP).





Fig. 8 Parement réalisé en blocs de basalte sommairement équarris (© G. Vernet, INRAP).

L'observation des murs du corps principal du château montre d'une part qu'ils sont fondés directement sur la roche basaltique et d'autre part que leurs bases (sur 2 à 3 mètres) présentent des parements constitués exclusivement par des blocs de basalte autochtone plus ou moins équarris (**fig.8**). Cette situation est bien visible sur le « mur bouclier » flanqué de trois tours ; on remarque la présence d'une ligne de moellons d'arkose disposés en deux assises dans le parement de nature basaltique (**fig.9**). Les parties supérieures des murs (présentant de nombreuses reprises) montrent une utilisation importante de blocs d'arkose. Cette arkose est aussi utilisée pour la réalisation des encadrements des ouvertures (**fig.10**). L'origine de ce matériau est à rechercher sur les bordures du bassin tertiaire de Limagne. On peut signaler les arkoses de la région de Vic-le-Comte. L'observation de la carte géologique montre qu'il existe un massif affleurant d'arkose dans l'environnement proche du site étudié ; en effet, cette roche est cartographiée à seulement 500 m au nord-est, non loin du hameau Les Robertins. Il est donc fort probable que l'arkose utilisée pour la construction du château de Montmorin provienne en grande partie de ce massif proche. En revanche, il n'est pas impossible que les blocs plus importants et/ou taillés (voir sculptés) proviennent des carrières de la région de Vic-le-Comte où la qualité de l'arkose est optimale. Enfin, il faut signaler quelques moellons de granite à biotites qui forment deux angles chanfreinés (**fig.11**) ; ce matériau ne se retrouve dans aucune autre partie de l'édifice. L'origine de ce granite n'est pas forcément lointaine étant donné que le socle plutonique et métamorphique, constitué de granite à biotite, se trouve à l'affleurement à seulement 700 m à l'Est et au sud-est. En résumé, les matériaux utilisés pour la construction du Château de Montmorin peuvent tous provenir d'un environnement proche, et même local pour le basalte.

Fig. 9 Vue du mur bouclier montrant à sa base un parement de blocs de basalte (MB) avec une ligne de moellons d'arkose disposés en deux assises. La partie supérieure de la tour montre une utilisation de l'arkose pour les blocs du parement. (© G. Vernet, INRAP).





Fig. 10 L'arkose utilisée dans les encadrements des ouvertures (© G. Vernet, INRAP).



Fig. 11 Moellons de granite à biotites (G) formant un angle chanfreiné. Noter une reprise avec des moellons d'arkose (K) (© G. Vernet, INRAP).

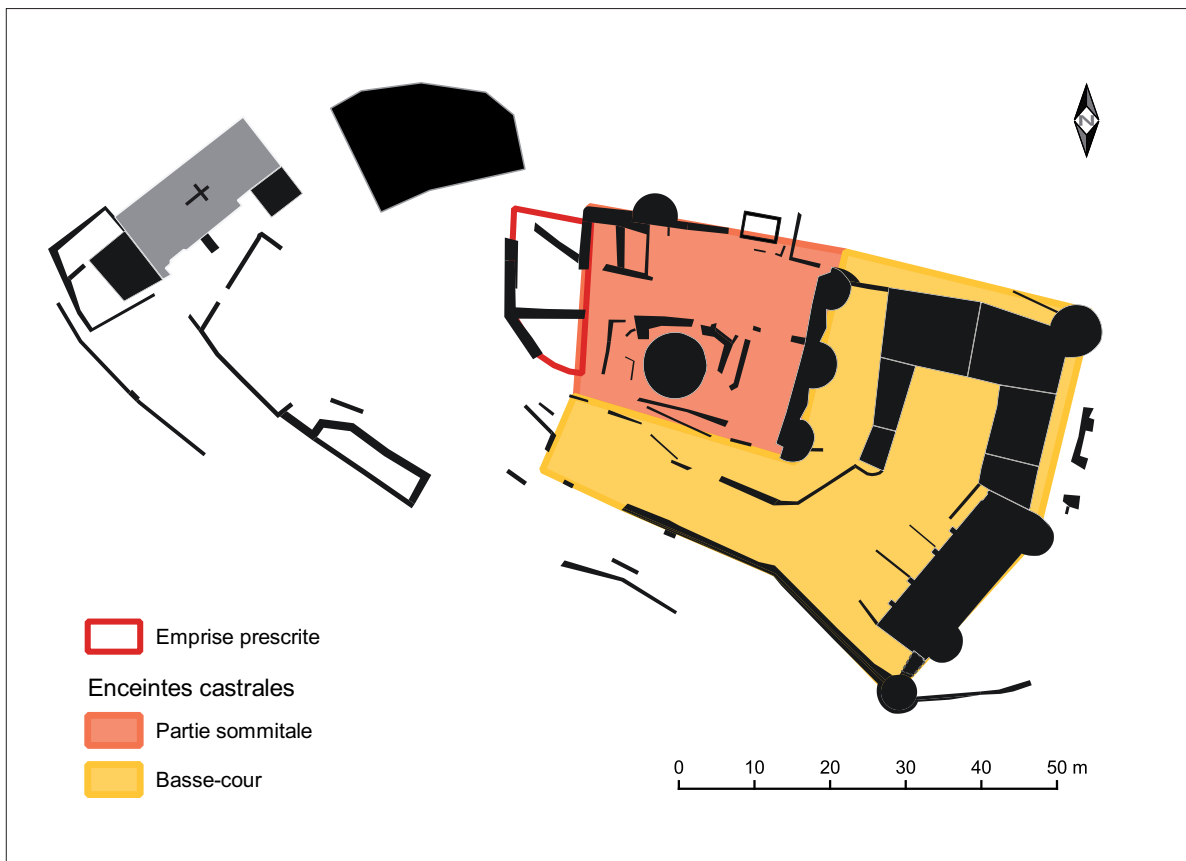


Fig. 12 Plan du château de Montmorin avec les deux enceintes (© Géoval, Aude Valérien, INRAP)

1.2.3 Cadre historique et archéologique

Les premières mentions connues de la famille de Montmorin datent du X^e siècle et apparaissent dans le cartulaire de l'abbaye de Sauxillanges¹. Cette première mention d'une famille prenant le nom de son fief peut être mise en lien avec la construction hypothétique d'une première demeure ou château. Néanmoins, le château tel qu'il nous apparaît aujourd'hui semble remonter au plus tôt aux XII^e-XIII^e siècles. Il est constitué de deux enceintes : une première délimitant le château défensif qui se situe sur la partie la plus élevée du pointement basaltique, et une deuxième qui vient englober en partie le château sur sa partie occidentale et la basse-cour (fig.12). Le château reste dans les mains de la famille de Montmorin jusqu'à la Révolution où il est vendu comme bien national en 1794. On peut cependant préciser qu'au XVII^e siècle, le château est racheté par la branche cadette de la famille, les Montmorin Saint-Hérem. Le château est donc habité jusqu'au XVIII^e siècle et connaît plusieurs phases de modification, notamment à la Renaissance. Mais suite à la vente du château en plusieurs parcelles à la fin du XVIII^e siècle, la basse-cour devient une exploitation agricole et la partie sommitale du château est laissée à l'abandon puis en ruines.

Ce n'est qu'à partir des années 1950, sous l'impulsion de son nouveau propriétaire, M. Delaire, que le château devient l'objet de restauration puis de fouilles archéologiques entre 1984 et 1988. En effet, plusieurs campagnes de fouilles archéologiques, dirigées par Gilbert Boudriot (SAUVERA²), sont concentrées sur l'étude de l'enceinte nord, sur une

1. Cette information – la première mention de la famille de Montmorin en 954 – est reprise du rapport d'opération de la société Hadès (Navetat 2014).

2. Société Auvergnate d'Étude et de Recherches Archéologiques.

tour circulaire dans la partie sommitale dénommée « magasin à vivre » ainsi que sur le dégagement d'un dépotoir situé au contrebas de l'enceinte nord. La fouille du dépotoir a permis notamment d'apporter de nombreux renseignements sur la vie quotidienne du château grâce à l'abondant mobilier qu'il renfermait (Boudriot 1988). L'étude du mobilier, et en particulier des monnaies, a permis d'établir une chronologie allant de la seconde moitié du XII^e siècle jusqu'à la 1^{ère} moitié du XVII^e siècle, avec des différences de fréquence marquées durant le XVI^e siècle. Une importante quantité de mobilier datant de la fin du XV^e siècle et surtout du XVI^e siècle permet d'affirmer une occupation soutenue du château à cette période, ainsi qu'une phase de grands travaux – des matériaux tels que des enduits peints, des tuiles ou des pierres de taille retrouvés dans ces niveaux semblent aller dans ce sens. Au contraire, une raréfaction du mobilier à la fin du XVI^e siècle et même l'abandon du dépotoir est certainement à mettre en lien avec son rachat en 1628 par les Montmorin Saint-Hérem qui font du château une résidence secondaire, occupée désormais de manière ponctuelle. L'arrêt des fouilles programmées à partir de 1988 puis le décès de M. Delaire en 1994 stoppent les recherches sur le château de Montmorin qui est de nouveau laissé à l'abandon jusqu'à son rachat en 2009 par M. Dubus. Ce nouveau propriétaire relance alors une dynamique de recherche avec la volonté de mettre en valeur les ruines du château et de l'ouvrir au public. Les interventions archéologiques ponctuent donc l'avancée des travaux de mise en valeur. Dès 2010, la société Hadès réalise des sondages archéologiques, ainsi que des suivis de travaux et une étude de bâti centrée sur les enceintes jusqu'en 2012. Les sondages réalisés en 2010 ont notamment porté sur l'extrémité nord-ouest du site – objet de notre diagnostic – dans le but d'identifier le tracé de l'enceinte mais ces deux sondages n'ont donné aucun résultat fructueux (Navetat 2011 et 2014).

1.3 Stratégies d'intervention et méthodes mises en œuvre

La prescription du diagnostic archéologique porte sur un secteur nord-ouest du château couvrant une superficie de 190 m².

Les tranchées ont été réalisées avec une mini pelle hydraulique d'une tonne, munie d'un godet lisse de 0,70 m. Les trois tranchées réalisées ont une longueur variant de 1,60 m à 5,50 m en fonction de la surface disponible et accessible. Au total, ces trois tranchées – complétées par un nettoyage de surface révélant la présence d'une structure archéologique en marge de nos tranchées – couvrent une surface de 16,46 m², soit 8,6 % de la surface prescrite.

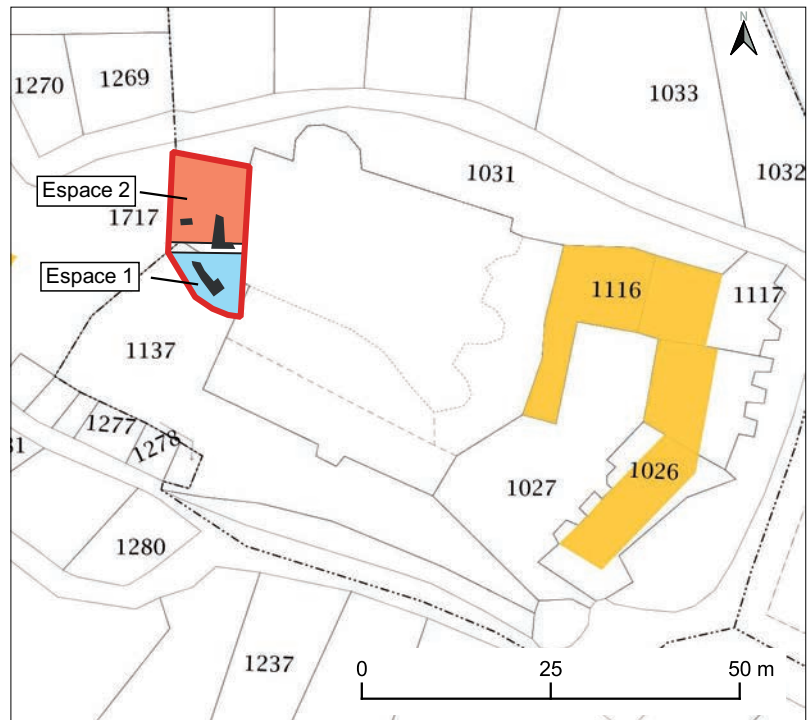
Les tranchées ont été numérotées de 1 à 3 et suivent l'ordre de leur réalisation. Les ouvertures et nettoyages complémentaires n'ont pas fait l'objet d'une numérotation spécifique : ainsi la structure archéologique F15 découverte près de la tranchée 1 a été intégrée à cette dernière.

La surface prescrite se scinde sur le terrain en deux espaces délimités par un haut mur (M1) : l'espace 1 renferme la tranchée 1 et l'espace 2 les tranchées 2 et 3. Afin de faciliter l'enregistrement des données et d'éviter tout risque d'erreur, une numérotation indépendante à ces deux espaces a été appliquée. Ainsi, l'enregistrement (en US) est numéroté de 1 à 22 pour l'espace 1 et de 100 à 112 pour l'espace 2.

Toutes les tranchées de diagnostic ont fait l'objet de relevés en plan et en coupe à l'échelle 1/20 et de clichés numériques (**fig.13**).

La levée du plan des tranchées et des vestiges a été réalisée par un GPS et rattachée au NGF (coordonnées Lambert 93). Cependant, et en raison de la

Fig. 13 Plan de répartition des deux espaces de l'emprise de diagnostic
 (© DGFiP, Aude Valérien, INRAP)



présence de hauts murs, nous devons signaler une imprécision dans le relevé de l'espace 2, et surtout les mesures prises au plus près du mur M1. Cette imprécision, de l'ordre de 20 à 50 cm par endroit, a été corrigée sur le plan uniquement pour les axes de coupes – le relevé des tranchées et des vestiges (US 105 et 106) n'a pas été modifié.

Le plan des tranchées et des vestiges sont restitués sur le plan cadastral et sur photographie aérienne.

D'autre part, le propriétaire M. Dubus, nous a transmis un plan du château réalisé en 2010 par le cabinet de géomètres Géoval. Nous avons décidé de nous en servir afin de pouvoir mieux situer les tranchées à l'échelle de l'ensemble du site, mais ces relevés relèvent d'importantes imprécisions qu'il est nécessaire d'énoncer. Tout d'abord, le plan du château a été réalisé avant même le début de sa mise en valeur, ce qui le rend incomplet au regard de son état actuel. De plus, il n'est pas géoréférencé en coordonnées Lambert 93 mais en local et comporte la mention suivante : « les coordonnées de l'altimétrie sont fictives » ainsi que « l'application cadastrale est approximative ». Malgré ces réserves de taille, nous avons choisi de le présenter car il demeure à ce jour le plan le plus complet du château.

1.4 Contraintes

Les contraintes rencontrées lors de l'intervention archéologique ont été l'accès et la circulation de la pelle au sein du château (fig.14).

En effet, l'accès de la pelle dans la partie nord-ouest a dû s'effectuer par le chemin qui ceinture le château, situé 6 mètres en contrebas de l'espace 2. Cela représente un dénivelé conséquent – une pente de 61% – qui a nécessité l'emploi d'un manitou pour hisser la mini pelle dans l'emprise à diagnostiquer. La présence de cette pente, constituée de remblais, a d'ailleurs engendré de fort terrassements afin d'atteindre le niveau des vestiges.

De même, l'accès à l'espace 1 est rendu difficile par la présence d'un mur (M21) : il a donc fallu aménager une rampe d'accès à cet espace. Cette pièce d'une dimension réduite de 40 m² a fortement contraint l'implantation



Fig. 14 Photographies des conditions d'intervention du diagnostic
(cliché : A. Valérien, INRAP)

de notre tranchée que nous avons positionnée en diagonale afin d'avoir suffisamment d'espace pour l'évolution de la pelle, tout en laissant l'angle sud-est accessible pour le stockage des déblais. Le souhait du propriétaire étant de ne pas reboucher nos sondages, nous avons donc dû adapter l'implantation de nos tranchées en conséquence.

Par ailleurs, nous n'avons eu aucune contrainte liée à d'éventuels réseaux, souterrains ou aériens.

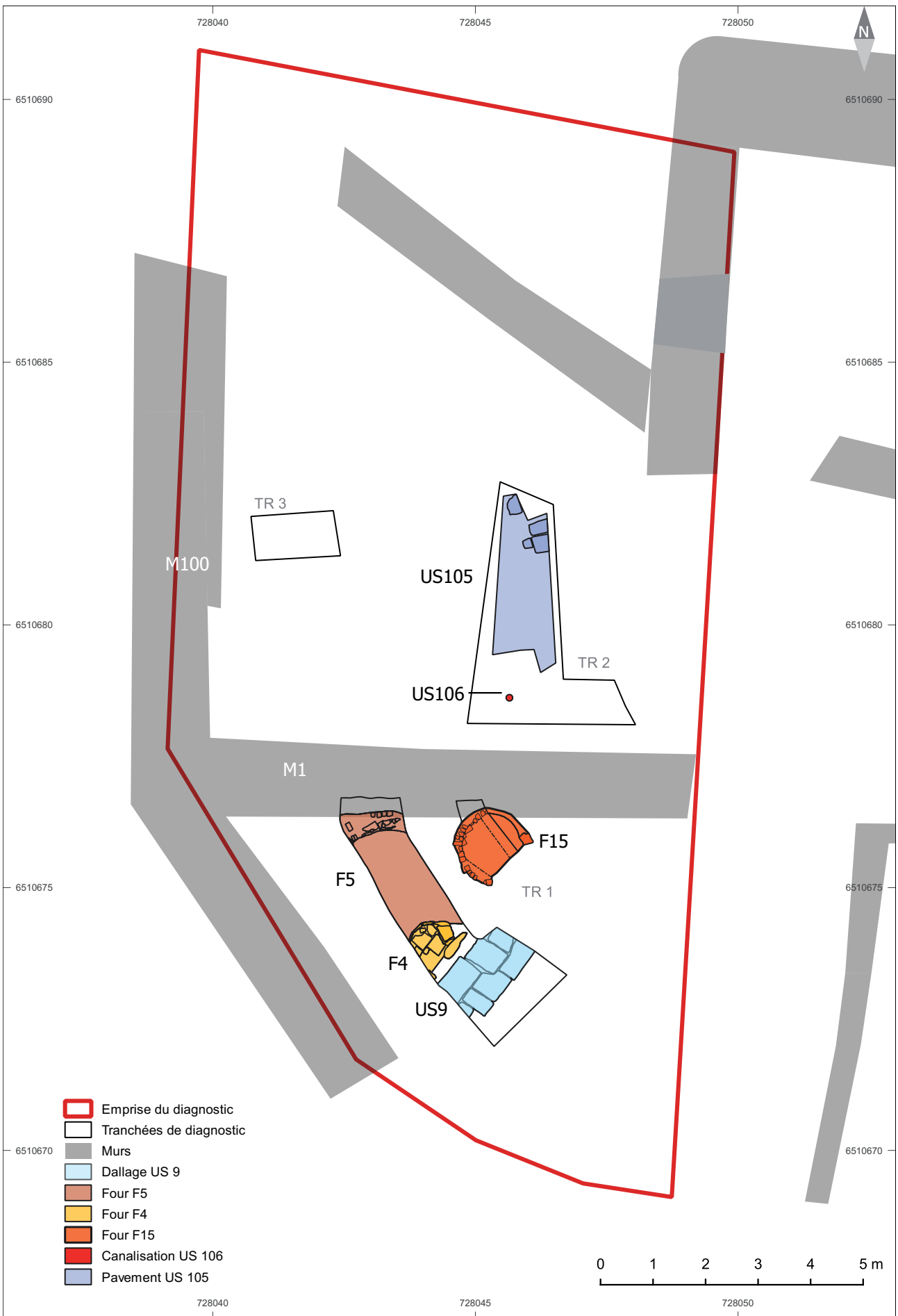


Fig. 15 Plan des tranchées avec les vestiges découverts au 1/100 (© Géoval, Aude Valérien, INRAP)

2. Résultats du diagnostic archéologique

L'opération de diagnostic archéologique a donné lieu à l'ouverture de trois tranchées qui ont révélées de nombreux vestiges – notamment trois fours, un dallage en basalte, un système d'évacuation ainsi qu'un pavement (fig.15).

2.1 Observations sédimentaires de l'opération archéologique

L'emprise diagnostiquée présente une sédimentologie différente dans les deux espaces.

L'ensemble des vestiges de l'espace 1 est recouvert par un niveau US3 interprété comme un couvert végétal (rhizosphère) et visible sur les deux coupes de la tranchée 1. Elle constitue une fine couche de quelques centimètres dans la partie nord de la tranchée qui a subi la plus forte érosion et s'épaissit ensuite vers le sud. Elle scelle un niveau constitué de très nombreux nodules d'argile rubéfiée, de blocs de basaltes et de fragments de TCA qui correspondent à la destruction des fours F4 et F5. Les vestiges en place apparaissent sous ces deux premiers niveaux à environ 0,70 m ; à l'exception du four F15 qui était déjà affleurant au moment de l'intervention (fig.16).

L'espace 2 est presque intégralement occupé par des remblais (US102) constitué d'éléments variés : petits blocs de basaltes, tuiles, fragments de bâche plastique noire notamment, pris dans une matrice sableuse. Les vestiges découverts sont apparents pour la partie sud, au contact du mur M1. Mais le pavement US105 découvert dans la partie nord de la tranchée 2 est recouvert par près d'un mètre de ces remblais US102. Nous avons observé une conservation de niveaux encore en place sur une zone de 2 m en avant du mur M1 (partie sud de la tranchée) et dans la partie est de la tranchée (US107). Aussi, deux niveaux US108 et US109, étudiés dans la coupe orientale, très chargés en tuiles et éléments de démolition semblent être en place. Ces niveaux en place semblent très limités à l'angle sud-est de l'espace 2 car dans la partie nord et ouest de la tranchée, les vestiges apparaissent directement sous le niveau de remblais récents (fig.17).

La description précise de chaque US ainsi que le niveau d'apparition des structures archéologiques sont décrits dans l'inventaires des US en fin de rapport.

2.2 L'espace 1 : découverte de fours

Au sud du mur M1, séparant notre zone d'investigation en deux parties, nous avons réalisé une tranchée contre ce dernier et partant en diagonale, afin de s'adapter au mieux à la topographie actuelle.

Avant même la réalisation de la tranchée 1, nous avons remarqué la présence en surface de petites plaques de tuiles en terre cuite architecturale (TCA) d'une épaisseur calibrée de 3 cm. Après un rapide nettoyage, nous avons découvert un four de forme circulaire F15. Ce four est constitué de fragments de TCA retailés dans la longueur et liés par de l'argile devenue orangée sous l'action du feu – les dimensions moyennes de ces plaques de TCA sont de 9,5 cm de largeur pour 11 cm de longueur. Quinze « assises »

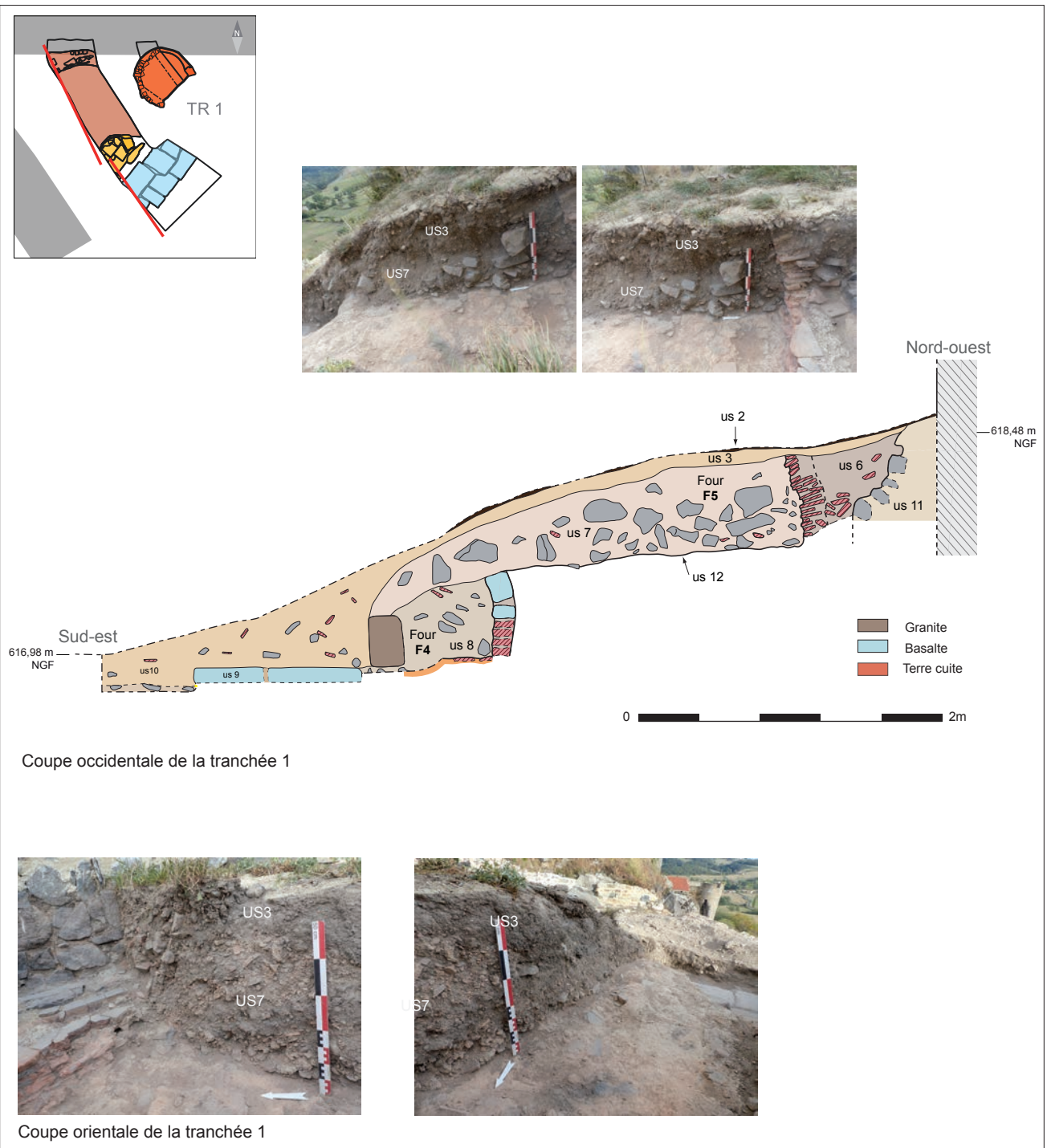


Fig. 16 Coupe et photographies des coupes occidentales et orientales de la tranchée 1
 (© Marcel Brizard et Aude Valérien, INRAP)

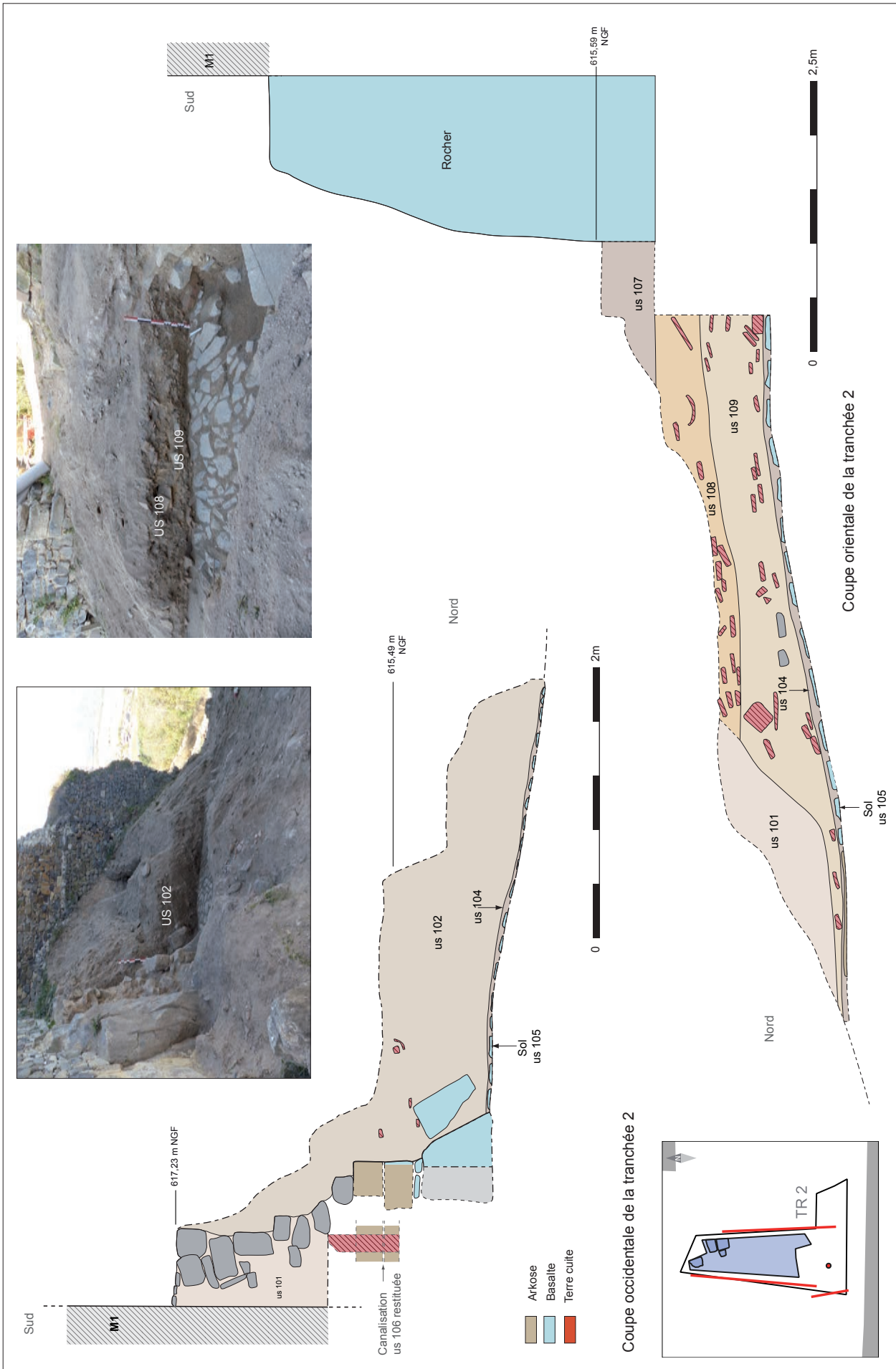


Fig. 17 Coupe et photographies des coupes occidentales et orientales de la tranchée 2 (© Marcel Brizard et Aude Valérien, INRAP)

de TCA sont encore en élévation dans la partie nord qui est la mieux conservée, ce qui représente une hauteur de 43 cm depuis le fond observé. Cette dernière est constituée de carreaux (US16) dont trois sont encore en place (un de 12X12 cm et deux de 17X17cm) sur un lit d'argile orangé rubéfié. Nous avons uniquement entrepris de dégager une partie centrale plus meuble pour ne pas fragiliser la structure, qui à peine recouverte, est soumise aux aléas climatiques.

La réalisation de la tranchée 1, d'une superficie de 6,9 m², a complété et enrichi cette première approche avec la découverte de deux autres fours, F4 et F5.

Le four F5 a été découvert dans la partie nord de la tranchée, au plus près de M1. Quelques fragments de carreaux, assez semblable à ceux de la sole US16, sont mis au jour ainsi que les vestiges d'une élévation en plaques de TCA visible dans la coupe occidentale. Cette portion d'élévation montre un début de voûte constituée de douze assises encore conservées sur une hauteur de 60 cm. Nous n'avons pas retrouvé son pendant dans la coupe orientale, pourtant distante d'un mètre. Les vestiges de la paroi du four F5 sont situés à 0,60 m de la paroi du mur M1. Un blocage de petits blocs de basalte lié par un mortier gris moyen assure l'isolation entre ces structures de chauffe et l'élévation du mur : on retrouve en effet le même dispositif au niveau du four F15. Les blocs servant d'isolant (US11) présentent des traces noires assez marquées pouvant témoigner du passage répété de fumées. Un seul carreau en TCA atteste de la présence de la sole du four F5, reposant sur un lit d'argile rubéfiée. Ce niveau rubéfié (US12) est présent sur une longueur de deux mètres, attestant la grande dimension du four. Ce niveau s'appuie et recouvre légèrement le four F4 dont la mise en œuvre diffère des deux fours précédents.

Le four F4 est constitué d'une assise supérieure de blocs de basalte, reposant sur des niveaux de TCA (six au maximum). Son plan est plutôt circulaire et la dernière assise de blocs amorce le départ d'une voûte ou d'un cul-de-four. L'entrée de ce foyer est assurée par deux blocs de granite (US13 et US14). Le bloc US14 est totalement dégagé (l.20cm, L.66 cm, H.34 cm) mais le bloc US13 est seulement visible dans la coupe occidentale. Le bloc US14 présente une altération témoignant de son exposition régulière et répétée au feu. Cette altération est tout aussi visible sur les dalles positionnées juste devant et constituant le dallage en basalte US9. Sept dalles ont été mises au jour, elles s'arrêtent assez nettement mais cela est plus certainement dû à une récupération qu'à un aménagement spécifique. Il est intéressant aussi de souligner que l'emploi du granite pour l'accès au four (US13 et 14) fait écho à une pièce au sud de la « tour du guet » dont les piédroits de la cheminée sont en granite. Ce sont les deux seuls exemples connus d'emploi du granite dans le château (fig.18-19).

2.3 L'espace 2 : tranchées 2 et 3

Avant de pouvoir réaliser des tranchées dans l'espace au nord du mur M1, il nous a fallu réaliser un terrassement des remblais qui prenaient place à cet endroit. En effet, cet espace dont les limites nord ne sont pas certaines mais d'une superficie moyenne de 73 m² présente un dénivelé important. Le haut des remblais se situe à 617, 66 m NGF et le bas – matérialisé par un mur tardif réalisé en biais, visiblement dans le but de retenir ces terres – est à 611 m NGF (mesuré au pied du mur, au niveau du chemin qui ceinture le château). Nous faisons donc face à une pente de 61% qu'il faut réduire en partie par paliers, afin d'aménager une plateforme et réaliser des tranchées. Nous avons donc commencé par descendre progressivement depuis l'angle sud-ouest. Nous sommes restés au début éloigné des murs M1 et M100,

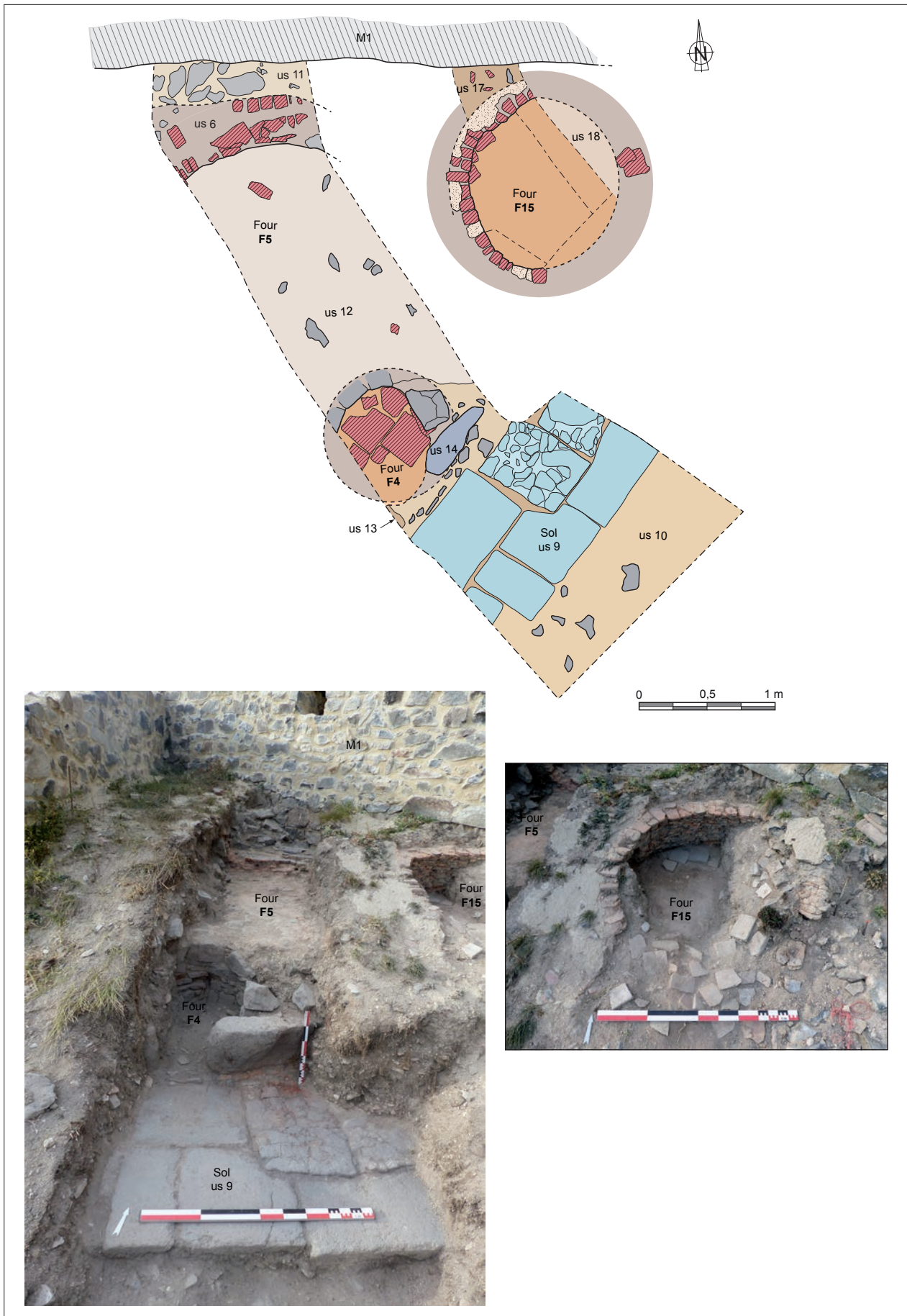


Fig. 18 Plan au 1/40 et photographies de la tranchée 1 (© Marcel Brizard et Aude Valérien, INRAP)



Fig. 19 Photographie des vestiges de la tranchée 1 (© Marcel Brizard et Aude Valérien, INRAP)

traversant un niveau de remblais épais (US102). Nous avons alors réalisé une plateforme en s'arrêtant au niveau des arases de murs encore visibles dans la partie est de l'espace 2.

Une tranchée a été réalisée contre la paroi et perpendiculaire au mur M1 où le rocher basaltique est apparent et sert de socle au mur. Dès le début du sondage, nous avons découvert de nombreux blocs liés par un mortier beige-jaune assez pulvérulent et instable contre le mur M1. Ce niveau (US101) est un blocage qui semble faire partie du mur M1. Le mur M1 présente alors à sa base un habillage plus important que les parties en élévation – dont l'étude reste limitée puisque le mur M1 a été l'objet de restauration avant notre intervention.

Pris dans le blocage US101, une canalisation en terre cuite descend à

la verticale jusqu'à une ouverture d'évacuation US103. Il s'agit d'une canalisation d'un diamètre interne de 12 cm. Son diamètre restreint ainsi que sa conception même (présence de stries sur la partie interne) ne permettent pas d'y voir une évacuation des eaux usées mais plutôt de fluides telles que des eaux de pluies ou provenant d'un évier. Cette canalisation en terre cuite vient s'insérer dans une dalle d'arkose qui constitue le système d'évacuation apparent. L'ouverture de cette évacuation US103 est réalisée en arkose et complétée de manière ponctuelle par des petits blocs de basalte. Elle s'appuie et tire parti du rocher affleurant : la partie interne, d'une profondeur de 50 cm, est directement taillée dans le basalte. Cette ouverture est construite avec soin et se compose d'un piédroit droit de trois blocs d'arkose superposés dont deux présentent un chanfrein. Le piédroit gauche est principalement assuré par le rocher basaltique surmonté de quelques blocs de basalte et d'arkose afin de rétablir un niveau plan pour accueillir un linteau. Le linteau est constitué de deux blocs, dont un se poursuit dans la coupe occidentale de la tranchée 2 : il est donc fort probable que cet aménagement ou qu'un nouveau se poursuive à ce niveau, soit à un peu plus d'un mètre en avant de l'élévation du mur M1 (cette distance est évidemment celle observée dans la tranchée mais peut-être certainement nuancée car très variable en fonction de l'affleurement rocheux) (fig.17, 20-21).

A l'avant de cette évacuation, un niveau de petits pavés de basalte apparaît sur toute la largeur de la tranchée et sur une longueur de trois mètres, jusqu'à la rupture de la pente des remblais. Les dimensions des dalles sont assez variables mais restent uniformes dans leur matériau, à l'exception de la partie nord qui présente des dalles rectangulaires et bien équarries en arkose. Leur orientation nord-ouest – sud-est peut suggérer un aménagement ou un passage spécifique partant de l'accès à cet espace qui se devine encore à l'est. Ce pavement est assez semblable à ce que l'on trouve dans l'entrée du château au niveau de la basse-cour. Il s'agirait plutôt d'un pavement extérieur mais l'absence de mobilier ne permet pas de le dater plus précisément. Le segment de pavement US105 dégagé permet d'observer une différence de niveau entre le haut près de l'évacuation US103 et le bas du sondage de près de 0,50 m, ce qui représente une pente d'un peu plus de 16% (fig.22).

Le positionnement de la tranchée 3 sert deux problématiques : connaître le type de fondation en retrouvant éventuellement le substrat rocheux sur lequel est bâti le mur M100, mais aussi attester de la continuité du pavement US 105 de la tranchée 2. La tranchée 3 consiste donc en un sondage restreint – 1,36 m² – dans lequel nous n'avons pas pu réaliser de relevé en raison de la forte hauteur de remblais le surplombant. Néanmoins, le rocher basaltique a été atteint vers 614,70 m NGF soit au même niveau que le pavement 105. Nous avons poursuivi le sondage jusqu'à une profondeur de 1,70m (613,5 m NGF) sans qu'aucun aménagement n'y soit découvert. La stratigraphie rencontrée se compose des remblais US 102 qui occupent tout l'espace de la partie nord. Cette tranchée a permis aussi de révéler un enduit beige-jaune en place (US 112) et recouvrant le mur M100. Un ressaut encore visible sur l'élévation de M100 (à 617,34 m NGF) signale a priori l'existence d'un étage aujourd'hui disparu (fig.23).

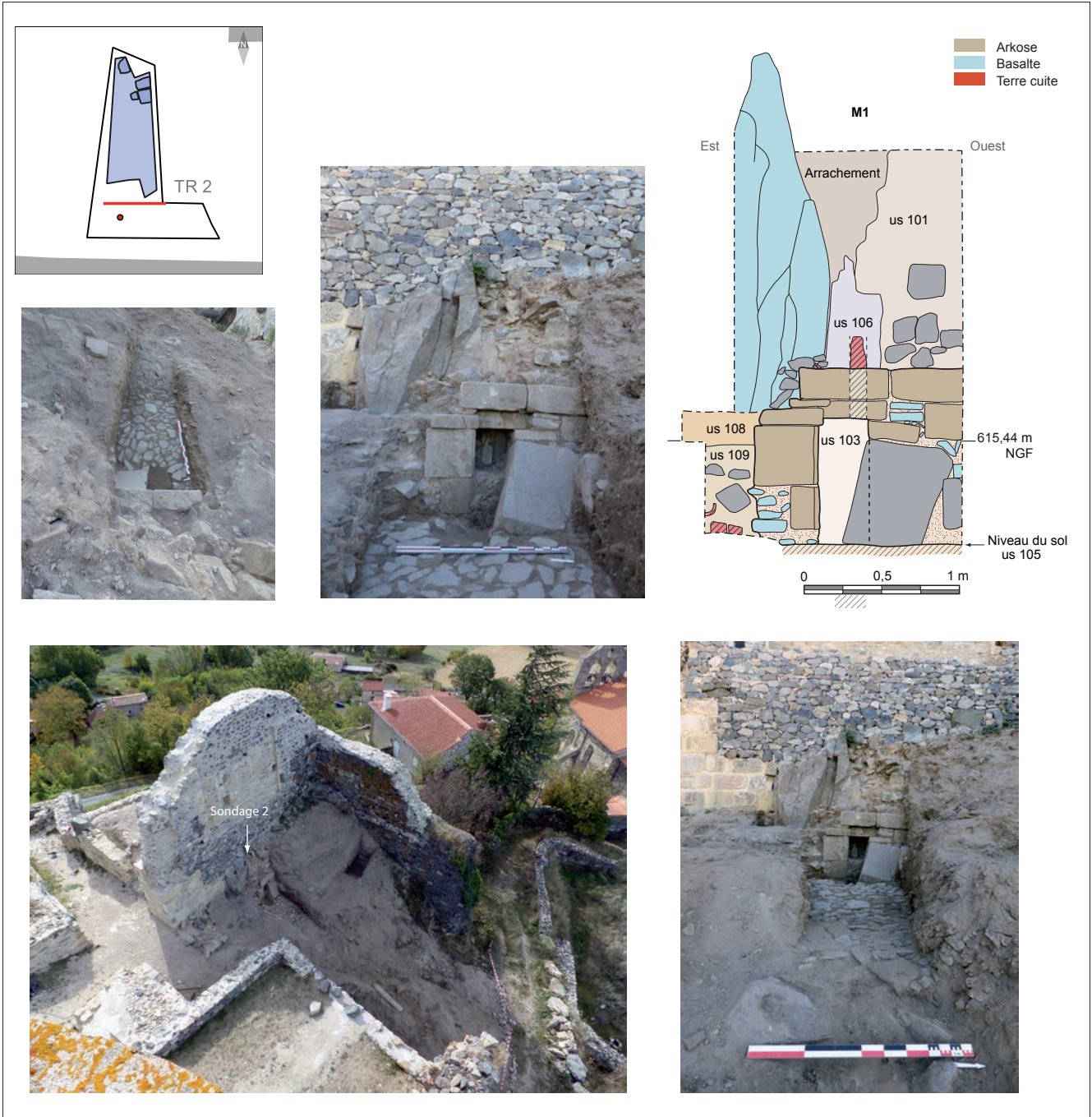


Fig. 20 Photographies et relevé de la coupe sud de la tranchée 2, et vue d'ensemble de la tranchée 2 (© Marcel Brizard et Aude Valérien, INRAP)



Fig. 21 Photographies de l'évacuation US103 et de la canalisation US106 de la tranchée 2 (© Aude Valérien, INRAP)



Fig. 22 Photographies du pavement US 105 (© Aude Valérien, INRAP)



Fig. 23 Photographies de la tranchée 3 (© Aude Valérien, INRAP)

2.4 Le mobilier céramique

(Alban Horry)

2.4.1 L'espace 1

L'US 3 (sur US 10) a livré un fond de grand récipient de type cuvier (avec bandes d'argile rapportées) en céramique commune qui rappelle les formes diffusées à partir du bas Moyen Âge (XIV^e-XV^e s.) (Guyot 2003).

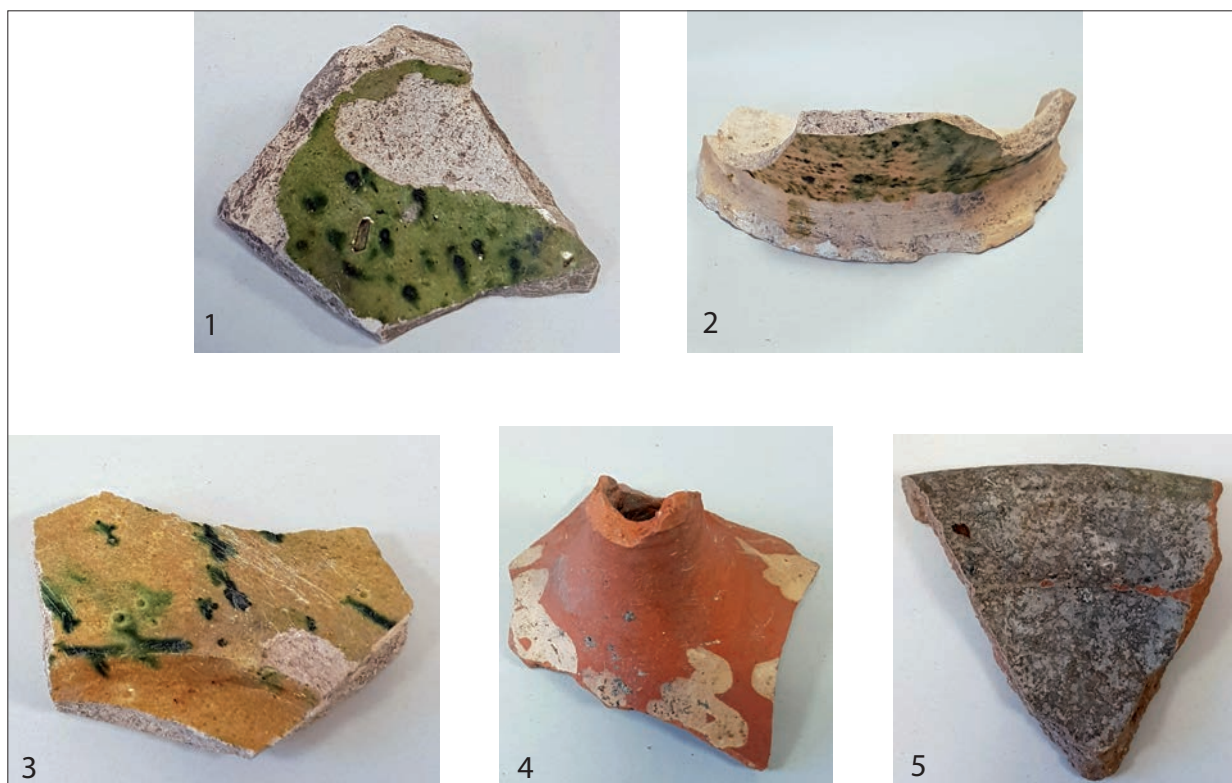
Le mobilier de l'US 7 (Tr. 1, contact US 12) peut être daté avec prudence du bas Moyen Âge ou du début de la période moderne (XVI^e s.) avec quelques éléments peu significatifs dont une anse de pichet ou cruche en céramique claire glaçurée et une anse large peut-être de marmite ? en céramique claire. Les autres éléments, panses et fond en céramique rouge glaçurée ne livrent pas d'informations supplémentaires.

2.4.2 L'espace 2

L'US 101 a livré un fond d'assiette ou écuelle en céramique à pâte claire et à glaçure vert clair tacheté de vert foncé (fig. 24-1) caractéristique des productions diffusées dès le XVII^e siècle dans la région de Clermont Ferrand et une panse de récipient non identifié en céramique rouge glaçurée.

Le mobilier de l'US 107 peut être daté dans le courant du XVII^e siècle avec plusieurs groupes techniques caractéristiques : céramique à pâte claire et à glaçure vert clair tacheté de vert foncé avec un fond de pichet ou cruche (fig. 24-2) et un fond d'assiette plate à large marli (fig. 24-3) ; un bec tubulaire de cruche en pâte rouge avec décor d'engobe sans glaçure (fig. 24-4) très proche des productions que l'on rencontre aussi en Forez, à Montbrison en particulier au XVII^e siècle et un bord de plat creux en céramique verte sur engobe (fig. 24-5). Tous ces éléments ne sont pas sans rappeler ceux contenus dans les assemblages de Clermont Ferrand comme sur le site de l'hôtel du Ranquet (Horry 2001).

Fig. 24 Photographies des céramiques issues de la tranchée 2 (A. Horry, INRAP)



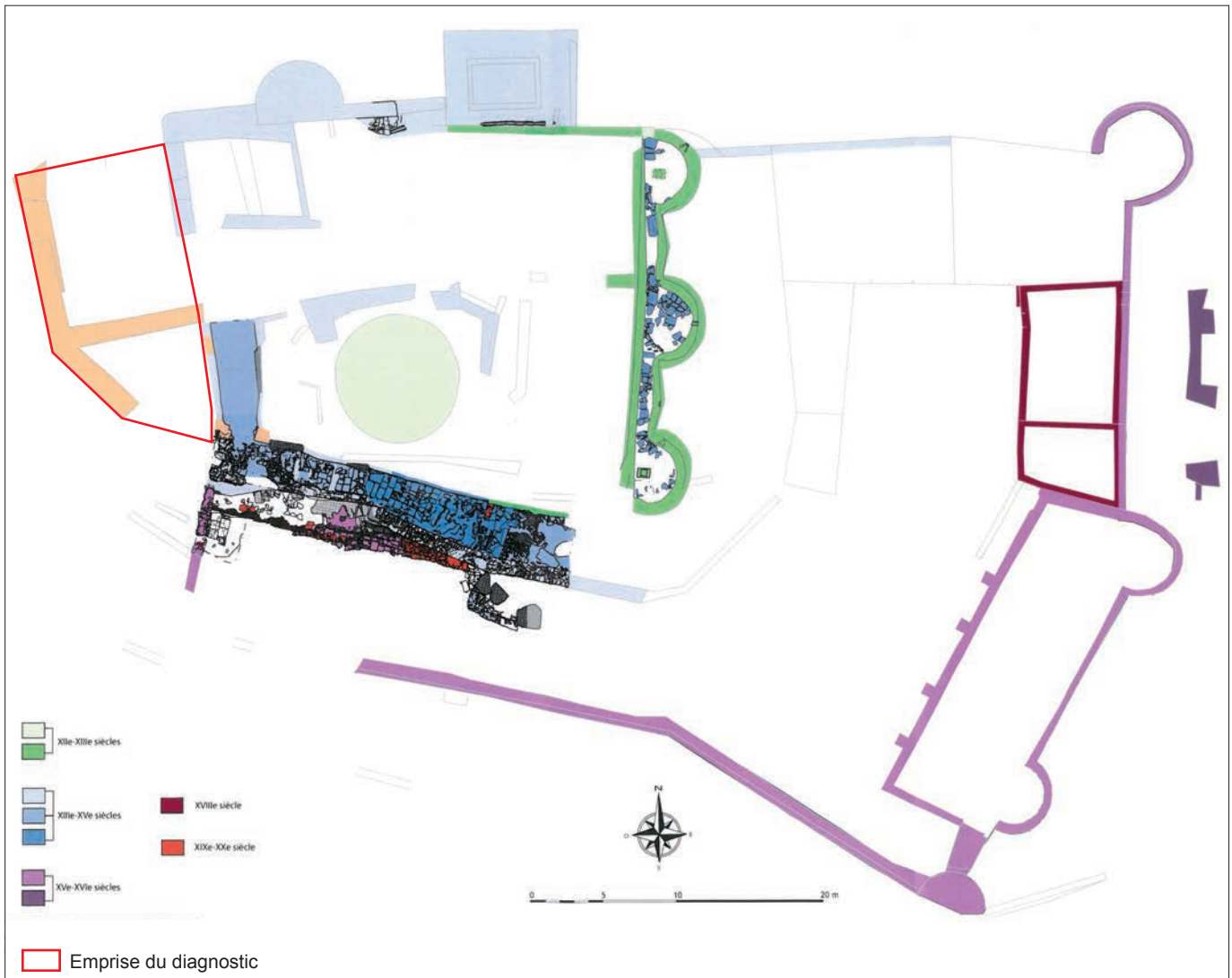


Fig. 25 Plan phasé des élévations du château issu du rapport de M. Navetat 2014 (© Géoval, Hadès)

2.5 Synthèse

La partie nord-ouest du château, objet de notre diagnostic, n'avait jusqu'à présent pas fait l'objet d'étude. Les seules approches sont les sondages réalisés par la société Hadès en 2010 mais qui se sont limités à la bordure nord ; leur objectif étant de retrouver une éventuelle enceinte venant clore cette partie du château. Les sondages ont révélé la poursuite du mur M100 au niveau du chemin actuel entourant le château. Un autre mur venant à sa perpendiculaire a été observé sans que des liens stratigraphiques puissent être établis. Cependant l'étude de bâti réalisée entre 2010 et 2012 a permis d'établir un phasage des grandes périodes de construction du château. La partie nord-ouest ici diagnostiquée n'a pu être datée mais est considérée jusqu'ici comme un ajout plus tardif, sans doute de la Renaissance (Navetat 2014). Le château dans son état XIII^e-XIV^e siècle semble en effet se refermer avant cette partie du château (fig. 25). Notre diagnostic tend à confirmer cette hypothèse mais avec quelques nuances. Cet ensemble présente deux espaces, qui, s'ils sont séparés physiquement par un mur le sont aussi dans leur mise en place. Nous nous basons donc sur les éléments céramiques retrouvés par affiner la chronologie des vestiges. Nous devons cependant souligner le faible nombre de tessons prélevés – 18 fragments au total – notamment dans l'espace 2 (7 tessons) car nous avons uniquement prélevé le mobilier contenu dans des niveaux bien identifiés et n'ayant pas été perturbé par les remblais contemporains (US 102).

Ainsi, l'espace 1 où trois fours ont été découverts semblent remonter au plus tôt à la fin du Moyen Âge (XIV-XV^e siècle) et de manière plus certaine au début de la période Moderne. Ces dates semblent correspondre à l'abandon des fours et de cette pièce. Nous n'avons pas retrouvé d'éléments postérieurs qui laisseraient entrevoir une poursuite de son utilisation. Les relations stratigraphiques entre ces trois fours sont partielles. Nous pouvons estimer que les fours F4 et F5 ont probablement fonctionné simultanément mais l'absence de relation stratigraphique avec le four F15 ne nous permet pas d'établir de liaison chronologique. Néanmoins, le niveau des soles des fours F15 et F5 (autour de 617,6 m NGF) est identique. En l'absence d'éléments contradictoires, ces fours seraient plutôt dédiés à une cuisson alimentaire. L'accès à cette pièce se fait par une porte à l'est dont le seuil et une marche sont encore en place. On note cependant une différence de niveau entre la marche (616,7 m NGF) et le niveau du dallage US9 (616,90 m NGF). Le dallage se situant 20 cm au-dessus, nous ne pouvons donc pas exclure l'existence d'une autre marche pour accéder à cette pièce. Nous pouvons aussi signaler la présence de blocs affleurant dans l'angle oriental de la pièce qui peuvent laisser présager d'autre aménagement au sein de cette pièce.

Les études menées par Gilbert Boudriot au niveau du dépotoir avaient permis de mettre en évidence des différences de fréquentation du château (Boudriot 1998). L'importante quantité de mobilier daté de la fin du XV^e siècle et du XVI^e siècle permet d'affirmer une occupation soutenue du château à cette période, ainsi qu'une période de grands travaux : cette pièce dédiée à la cuisson pourrait alors être insérée dans cette phase d'aménagement.

Les vestiges découverts dans l'espace 2 semblent plus récents avec une datation autour du XVII^e siècle. Nous avons mis au jour une surépaisseur à la base du mur M1 avec l'insertion d'une canalisation en terre cuite et d'une évacuation. L'apparition des vestiges directement sous des niveaux de remblais plutôt récents semble indiquer qu'ils

devaient être apparents ou furent l'objet d'un dégagement (par M. Delaire ?) avant que cette zone ne devienne un espace de stockage des remblais.

L'apparition du rocher à 618 m NGF montre que le relief de cette partie de l'éperon rocheux est assez escarpé et a certainement demandé un travail important au moment de la construction. On peut noter que le chemin actuel qui passe en contrebas est une création récente (mais déjà visible sur le cadastre napoléonien de 1834), ce qui veut donc dire qu'au moment de la réalisation de cet ajout du château, on peut aisément envisager une configuration différente de cette partie nord. Il devait y avoir cependant un accès pour relier le château à l'église située à 40 m à l'ouest.

Ainsi, les éléments recueillis durant le diagnostic nous orientent vers un statut mixte de l'espace 2 : un rez-de-chaussée ouvert sur l'extérieur et permettant une circulation entre l'intérieur du château et l'espace environnant et un étage couvert dont le statut ne nous est pas connu. Il serait d'ailleurs intéressant de pouvoir étudier la jonction de cet espace ouvert vers le nord et des vestiges environnants – l'église mais aussi un espace entièrement clos de murs placé entre le château et l'église et dont la fonction nous est inconnue – faisant certainement parti de l'ensemble castral (**fig. 26**).

Fig. 26 Photographie depuis la tour de Guet de la partie nord du château (© Aude Valérien, INRAP)



3. Conclusion

Le château de Montmorin, est situé sur une éminence rocheuse et surplombe le village du même nom qui se développe en contrebas à l'ouest. L'opération de diagnostic porte sur la partie nord-ouest du château, suite à la demande de son propriétaire, M. Dubus, qui souhaite poursuivre une campagne de mise en valeur et de restauration des enceintes du château, entreprise depuis 2010.

La carte géologique signale l'existence d'un pointement basaltique à l'emplacement du château de Montmorin. En effet, on observe à la base des constructions d'importants blocs diaclasés de basalte qui constituent un massif localisé sous le château. Le site de Montmorin culmine à près de 620 m NGF. L'emprise concernée se situe sur une partie du château particulièrement accidentée dont l'altitude oscille entre 617 m NGF et 611 m NGF.

L'opération de diagnostic, prescrite sur une superficie de 190 m², porte sur la partie nord-est de l'ensemble castral. L'emprise comprend deux espaces séparées par un haut mur qui a été consolidé et restauré avant notre intervention, afin d'assurer notre sécurité.

Une première tranchée a été réalisée dans une petite pièce d'une dimension de 40 m² et a permis la découverte de trois fours qui présentent un état de conservation inégal. Ces trois fours semblent dater au plus tôt de la fin du Moyen Âge (XIV-XV^e siècle) ou du début de l'époque Moderne. Ils présentent des constructions similaires dans les matériaux employés (plaques de TCA). On notera cependant une différence de mise en œuvre pour le four F4 avec l'emploi de TCA et de blocs de basalte. L'accès à ces fours est marqué par la présence de blocs en granite dont l'emploi dans le château est extrêmement limité. Leur utilisation semble être contemporaine et, en l'absence d'éléments contradictoires, ces fours seraient plutôt dédiés à une cuisson alimentaire. Ils sont associés à un niveau de sol, matérialisé par de grandes dalles de basaltes.

Un deuxième espace au nord de notre emprise a été l'objet de deux tranchées. Sa topographie actuelle a nécessité d'importants travaux de terrassement : en effet, l'espace était presque entièrement recouvert de remblais récents. La tranchée 2 a permis la découverte d'un système d'évacuation des eaux de pluie ou domestique (évier?) associé à un pavement de petites dalles en grande partie en basalte couplés de quelques dalles en arkose. Ces aménagements sont datés du XVII^e siècle, même si cette datation repose sur l'étude de sept tessons de céramique. Ce système d'évacuation plaide en faveur d'un espace ouvert sur l'extérieur, comme le conforte la présence d'un pavement. La découverte d'une canalisation ainsi que d'un ressaut encore visible sur l'élévation du mur ouest témoignent aussi de la probable existence d'un étage aujourd'hui disparu. Nous avons donc un espace avec un statut « mixte » : un premier niveau ouvert sur la partie nord et donnant accès à l'église qui se situe à quelques mètres et un étage dont le statut ou la configuration nous échappe mais desservit par une canalisation.

Ces espaces qui viennent donc s'ajouter au plus tôt à la fin du Moyen Âge et durant l'époque Moderne correspondent à une probable réorganisation du château et à un besoin de nouvelles pièces.

Bibliographie

Notices des cartes géologiques d'ISSOIRE (n° 0718N) et de THIERS (n° 694N), BRGM.

Boudriot 1998

Boudriot (G.), *Etude d'un dépotoir du XVIe siècle, château de Montmorin* : Mémoire de l'EHESS sous la direction de J.-M. Pesez, 2 tomes, 1998.

Horry, Le Barrier et alii. 2001

HORRY (A.).- Étude de la céramique moderne. *In* : LE BARRIER (C.), BASTARD (V.), GAUTHIER (F.). – Clermont-Ferrand, Musée du Ranquet. Rapport d'évaluation. Étude du bâti et sondages. Clermont-Ferrand, Service régional de l'archéologie d'Auvergne. DRAC Auvergne. 2001.

Guyot 2003

GUYOT (S.). - *La céramique médiévale en Basse Auvergne*. Thèse de Doctorat. Ecole des Hautes Etudes

Navetat 2011

NAVETAT (M.). – *Château de Montmorin, Montmorin (Puy-de-Dôme)*, rapport final d'opération de sondages et d'archéologie du bâti, Hadès, 2011.

Navetat 2014

NAVETAT (M.). – *Château de Montmorin, Montmorin (Puy-de-Dôme)*, rapport final d'opération de sondages et d'archéologie du bâti, Hadès, 2014.

Navetat 2018

NAVETAT (M.). – *Château de Montmorin, Montmorin (Puy-de-Dôme)*, rapport final d'opération de sondages et d'archéologie du bâti, Hadès, 2018.

N en Sciences Sociales. Paris 2003Navetat

Table des illustrations

- Fig. 1** Localisation de l'intervention sur fond de carte au 1/250 000 (SCAN 250 ® ©IGN)
- Fig. 2** Localisation de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25 000 (SCAN 25 ® ©IGN)
- Fig. 3** Localisation de l'intervention sur fond cadastral au 1/1000 (© DGFIP)
- Fig. 4** Localisation de l'intervention sur photographie aérienne au 1/1000 (©CRAIG BD Ortho IGN 2016)
- Fig. 5** Localisation de l'intervention sur MNT
- Fig. 6** L'environnement géologique de la zone d'étude (©BRGM, G. Vernet, INRAP).
- Fig. 7** Blocs de basaltes (dyke miocène) à la base des constructions. Surface altérée et diaclasée d'un bloc de basalte (© G. Vernet, INRAP).
- Fig. 8** Parement réalisé en blocs de basalte sommairement équarris (© G. Vernet, INRAP).
- Fig. 9** Vue du mur bouclier montrant à sa base un parement de blocs de basalte (MB) avec une ligne de moellons d'arkose disposés en deux assises. La partie supérieure de la tour montre une utilisation de l'arkose pour les blocs du parement. (© G. Vernet, INRAP).
- Fig. 10** L'arkose utilisée dans les encadrements des ouvertures (© G. Vernet, INRAP).
- Fig. 11** Moellons de granite à biotites (G) formant un angle chanfreiné. Noter une reprise avec des moellons d'arkose (K) (© G. Vernet, INRAP).
- Fig. 12** Plan du château de Montmorin avec les deux enceintes (© Géoval, Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 13** Plan de répartition des deux espaces de l'emprise de diagnostic (© DGFIP, Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 14** Photographies des conditions d'intervention du diagnostic (cliché : A. Valérien, INRAP)
- Fig. 15** Plan des tranchées avec les vestiges découverts au 1/100 (© Géoval, Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 16** Coupe et photographies des coupes occidentales et orientales de la tranchée 1 (© Marcel Brizard et Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 17** Coupe et photographies des coupes occidentales et orientales de la tranchée 2 (© Marcel Brizard et Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 18** Plan au 1/40 et photographies de la tranchée 1 (© Marcel Brizard et Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 19** Photographie des vestiges de la tranchée 1 (© Marcel Brizard et Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 20** Photographies et relevé de la coupe sud de la tranchée 2, et vue d'ensemble de la tranchée 2 (© Marcel Brizard et Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 21** Photographies de l'évacuation US103 et de la canalisation US106 de la tranchée 2 (© Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 22** Photographies du pavement US 105 (© Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 23** Photographies de la tranchée 3 (© Aude Valérien, INRAP)
- Fig. 24** Photographies des céramiques issues de la tranchée 2 (A. Horry, INRAP)
- Fig. 25** Plan phasé des élévations du château issu du rapport de M. Navetat 2014 (© Géoval, Hadès)
- Fig. 26** Photographie depuis la tour de Guet de la partie nord du château (© Aude Valérien, INRAP)

III. Inventaires techniques

Table des inventaires réglementaires

Inventaires réglementaires	Présent ou Absent (pas de documentation)
Inventaire des unités stratigraphiques	Présent
Inventaire du mobilier	Présent
Inventaire des prélèvements	Non concerné
Inventaire de la documentation graphique	Présent
Inventaire des photographies	Présent
Inventaire de la documentation numérique / informatique	Présent
Inventaire de la documentation écrite	Non concerné

Inventaire des unités stratigraphiques et des structures archéologiques

Tranchée	US	Faits	égal	sous	sur	Nature et description	Niveau d'appartion (cm)	Appartion(en m NGF)	Epaisseur (cm)	Minutes
1 et 2		M1				Mur de séparation des deux espaces à sonder : orienté est-ouest d'une hauteur de 4 mètres. Il présente une largeur de 1,44 m à l'extrémité la plus large à l'est (partie restaurée avec blocs de grès) et de 1,30 m à l'ouest (mesure prise dans un trou de boulin traversant). L'élévation est constituée de blocs basaltiques irréguliers (5X5 cm à 35X15 cm), avec une présence anecdotique de blocs en grès. La partie non restaurée du mur montre un mortier de chaux beige-orangé friable à sable grossier.			144	2
1	2			3		Couche de travail de 2018, plaques de chaux beige à jaunâtre dues à la restauration et consolidation du mur M1.	618,03	2-3		2
1	3			2	7,9,10	Rhizosphère : limon brun clair avec du sable grossier et quelques petites pierres et graviers (0,5 à 5 cm)			8 à 60	2
1		FR4				Four d'un diamètre estimé de 0,55 m, hauteur interne maximum depuis la sole de 0,54 m. Sa construction mêle de la TCA (éléments d'une épaisseur moyenne de 0,04 m et d'une longueur de 0,12 m) fragmentée et surtout de la pierre basaltique et un bloc de grès. Son plan est circulaire à ovoïde, l'assise supérieure des pierres (blocs de pierre les plus gros d'environ 25 X 16 cm) se resserre pour marquer l'amorce d'une coupole ou d'une voûte en cu-de-four. La sole US 19 est partiellement conservée : au moins deux carreaux de 29X29X3 cm ainsi que des fragments reposent sur un lit de pose argileux, et sont liés par un liant argileux gris clair devenu orangé sous l'effet de la chaleur.	50	54	2	
1		FR5	14,15,19	7		Four de grande taille qui présente, uniquement dans la coupe ouest, les restes d'une paroi construite en TCA (15X26X3,5 cm) liées par un "mortier" à l'argile gris clair à blanchâtre, cuit et rubéfié (US12) aux points de chauffe. Le four FR5 est bâti contre le mur MR1 dont il est isolé par un blocage (US11) de petits blocs basaltiques liés par de l'argile gris ciment. Des traces de feu attestent du passage du feu : US 11 pourrait délimiter le passage d'un conduit d'évacuation des fumées.	6	60	2	
1	6			3		Démolition de la partie arrière de FR5 : TCA désorganisées prises dans un sédiment limono-argileux gris brun avec des graviers et des éclats divers (pierres, TCA). Cette couche correspond à l'état d'abandon du four, et peut-être de cette pièce.	10	40	2	
1	7			3	12	Sédiment limono-sableux avec des gros blocs de basalte et des pierres de plus petits modules, quelques fragments de TCA épars.	10	60	2	
1	8			7	19	Sédiment limono-sableux mêlés de petites pierres comblant FR4 après sa destruction.	43	48	2	
1	9					Dallage en granite : dalles équarries de 50 cm de hauteur et de 30 à 70 cm de long. La partie nord-est du dallage présente une fragmentation et une rubéfaction prononcée au contact des parois (US 13 et US 14), il pourrait s'agir d'une cheminée?	24 à 62 cm	10	2	
1	10			3		Négatif de dalles qui révèle un lit de pose en terre compacte et argileuse ponctuée de petites pierres.	30		2	
1	11	FR5				Blocs de basalte de modules divers liés par un mortier gris "ciment" assez friable à sables grossiers : il constitue un blocage/isolation (de 50 cm de large au maximum) entre le mur MR1 et le four FR5.	10	55 cm	2	
1	12	FR5		7		Négatif de la sole (carreaux disparus) : épais mortier argileux (quarantaine de cm) ponctué de pierres rubéfiées en surface. Il forme une limite verticale à l'est de FR4, derrière US14 (hauteur de 60cm).	50 à 65	60	2	

Tranchée	US	Faits	égal	sous	sur	Nature et description	Niveau d'appartion (cm)	Appartion(en m NGF)	Epaisseur (cm)	Minutes
1	13	FR4				Bloc granitique qui est le pendant de l'US14, et qui apparaît dans la coupe ouest de la tranchée 1. Ces deux blocs constituent l'entrée du four FR4.	45		34	2
1	14	FR4				Bloc granitique rougeâtre et friable (L : 66, l : 20 et h : 34 cm) comportant une partie concave qui coïncide avec la dalle altérée par le feu de l'US9, il semblerait qu'un feu interne a été répété en ces points, ce qui pourrait être à l'origine de la concavité de l'US14, par altération. La zone de contact entre l'US9 et l'US14 ainsi qu'avec l'US9 et l'US13, est jointe par 1 m de charbon blanchâtre.	45		34	2
1	FR15					Four circulaire ou à arc outrepassé construit en fragment de TCA retaillés dans la longueur (L : 11, l : 9,5 et h : 3 cm) lié par un liant argileux orange abondant. Hauteur de la sole à l'rase : 43 cm, soit 15 assises de TCA	618,2			1
1	16	FR15				Sole appuyée par un lit de mortier argileux du même type que l'US12	43			1
1	17					Blocage entre le mur MR1 et le four MR15, identique à l'US11.				1
1	18					Remblai hétérogène mêlant TCA, pierres et surtout un sédiment limoneux avec des sables grossiers			43	1
1	19	FR4		8		Sole du four FR4	90		3	1 et 2
1	20			3		Niveau d'abandon : petits nodules de terre cuite et argile rubéfiée, quelques fragments de basalte, nombreux fragments de mortier beige-gris dans une matrice sableuse.	20		80	
1	21	M21				Mur est ceinturant l'espace 1 avec les fours : un accès à la pièce y est encrée visible avec la présence d'une marche.				
1 et 2	22	M22				Mur sud délimitant l'espace 1 avec les fours				
2	101					Blocs de tailles diverses (grès et basaltes mélangés) liés par un mortier beige assez pulvérulent : il constitue un blocage qui vient contre l'élévation actuelle. MR1, il englobe aussi une canalisation en terre cuite US106 et fonctionne avec l'évacuation découverte US103.	617,27			3
2 et 3	102				101,104	Niveau très épais de remblais : limon sableux brun avec des sables grossiers et des blocs de basalte de petits modules, des fragments de mortier beige, des fragments de tuiles plates et canals, ainsi que la présence de morceaux de baches noires et bleues (visibles jusqu'au contact avec les vestiges et l'US104). Ce niveau de remblais avec la présence de plastique semble assez récent et lié aux diverses campagnes de restauration du château à partir du milieu du XXe siècle.	Entre 617,66 et 611		95 max	3

Tranchée	US	Faits	égal	sous	sur	Nature et description	Niveau d'appartion (cm)	Appartion(en m NGF)	Epaisseur (cm)	Minutes
2	F103					<p>Système d'évacuation des eaux de pluie?? Aménagement qui vient s'appuyer sur la roche basaltique en place : le piédroit gauche ainsi que le linteau de l'évacuation sont constitués de blocs d'arkose. Deux blocs du piédroit gauche (un bloc de 40x40 cm sur un plus petit bloc de 26x26cm) sont chanfreinés, ce qui montre un soin particulier dans cette réalisation. Le piédroit droit est principalement constitué d'un très gros bloc de basalte (rocher directement taillé? pas de traces d'outils visibles) complété sur la partie supérieure par des petits blocs d'arkose et de fins blocs de basalte afin de retrouver un niveau plan pouvant accueillir un linteau. Le linteau est d'ailleurs composé de deux blocs d'arkose (un de 55x23 cm et un autre qui file dans la coupe et dont nous n'avons pas les dimensions totales). La hauteur totale de la construction est de 1,14 m et 1,35 m de large pour la partie observée. Une canalisation (US106) en terre cuite descend et traverse un des blocs d'arkose pour permettre l'évacuation. La profondeur de l'évacuation est de 50 cm et le fond est directement taillé dans le rocher en place.</p>	130	615,92 pour la partie la plus haute soit le linteau	114	3
2	104		102,109	105		Niveau de limon sableux brun assez compact et homogène mais avec très peu de mobilier.	115 max		5	
2	105					Petits blocs de basalte plat (ou aplati?) liés à la terre qui constitue un pavement extérieur et permet l'écoulement des eaux de pluie vraisemblablement vers la partie extérieure du château.	120 max	Entre 614,85 et 614,36	10	3,4
2	106		101 ?			Canalisation en terre cuite d'un diamètre interne de 12 cm et présentant des stries sur sa partie supérieure.		615,83		3,5
2	107			108		Niveau assez cendreuse gris foncé avec présence de gros charbons de bois et de céramiques, assez homogène.		615,7	26	4
2	108		107	109		Niveau de limon sableux avec quelques cendres grises, quelques fragments de tuiles canal et plates.			22 au maximum	4
2	109		108	104		Niveau de sables brun avec présence de fragments de mortier blanc, quelques petits blocs de basalte et de terres cuites.			40 au maximum	
2	110	M110				Mur ouest réalisé en blocs de basalte et encadrant l'espace 2 : un ressaut à 617,34 m témoigne de la présence d'une étage aujourd'hui disparu				
2	111	M110				Mur est de l'espace 2 dont il ne subsiste que les arases de mur et qui accueille l'accès à cet espace.				
3	112				M100	Enduit d'une épaisseur de 2 cm beige-jaune recouvrant la roi du mur M100				

Inventaire du mobilier

N° caisse	N° sac	TR	US	Section cadastrale	N° parcelle	Type mobilier	Catégorie de mobilier	Détail	Nombre	État sanitaire
1	1	1	US3 (sur US10)	A	1113	M	C	Fragment	1	Stable
1	2	1	US7	A	1113	M	C	Fragments	9	Stable
1	3	1	US7	A	1113	M	T	Tuiles?	2	Stable
1	4	1	US7	A	1113	Os-F	OS-F		1	Stable
1	5	2	US 101	A	1130	M	C	Fragments	2	Stable
1	6	2	US106	A	1130	M	T	Fragments de canalisation	4	Stable
1	7	2	US107	A	1130	M	C	Fragments	5	Stable
1	8	2	US107	A	1130	M	T	Tuiles	3	Stable
1	9	2	US107	A	1130	Os-F	OS-F		2	Stable

Détail inventaire des céramiques

N° caisse	N° sac	TR	US	Groupe technique	Type de fragment	Forme	Nombre tessons
1	1	1	3	Commune	fond	cuvier	1
1	2	1	7	Claire glaçurée	anse	pichet	1
1	2	1	7	Claire	panse		4
1	2	1	7	Claire	anse		1
1	2	1	7	Rouge	panse		2
1	2	1	7	Rouge glaçurée	fond		1
1	2	1	7	Grise	panse		1
1	5	2	101	Rouge glaçurée	panse		1
1	5	2	101	Claire glaçurée	fond	assiette	1
1	7	2	107	Claire glaçurée	fond	pichet ou cruche	1
1	7	2	107	Claire glaçurée	fond	assiette	1
1	7	2	107	Rouge décor engobe	bec tubulaire	cruche	1
1	7	2	107	Claire	panse		1
1	7	2	107	Verte sur engobe	bord	plat creux	1

Inventaire des prélèvements

N°caisse	N° prélèvement	Nature prélèvement	Volume	UF	Date prélèvement	Analyses	Détail	État sanitaire
Non concerné								

Inventaire de la documentation graphique

Identifiant	OA	Catégorie	N°	Format	Support	Auteur	Légende	Echelle	Année
03-8525-G-1	03-8525	G	1	A3	Papier millimétré	Philippe Arnaud	Plan de la tranchée 1 et du four F15	1/20	2018
03-8406-G-2	03-8525	G	2	A3	Papier millimétré	Philippe Arnaud	Coupe occidentale de la tranchée 1	1/20	2018
03-8406-G-3	03-8525	G	3	A3	Papier millimétré	Aude Valérien	Coupe occidentale de la tranchée 2	1/20	2018
03-8406-G-4	03-8525	G	4	A3	Papier millimétré	Aude Valérien	Coupe orientale de la tranchée 2	1/20	2018
03-8406-G-5	03-8525	G	5	A3	Papier millimétré	Aude Valérien	Coupe sud de la tranchée 2	1/20	2018

Inventaire des photographies

Identifiant	OA	Catégorie	Type	N°	Extension	Auteur	Orientation vers	Légende
03-8525-V-1	03-8525	V	Photographie numérique	1	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Terrassement de l'espace 2
03-8525-V-2	03-8525	V	Photographie numérique	2	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Terrassement de l'espace 2
03-8525-V-3	03-8525	V	Photographie numérique	3	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Terrassement de l'espace 2
03-8525-V-4	03-8525	V	Photographie numérique	4	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Terrassement de l'espace 2
03-8525-V-5	03-8525	V	Photographie numérique	5	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Terrassement de l'espace 2
03-8525-V-6	03-8525	V	Photographie numérique	6	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Vue générale de l'espace 1
03-8525-V-7	03-8525	V	Photographie numérique	7	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Vue générale de l'espace 1
03-8525-V-8	03-8525	V	Photographie numérique	8	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Vue générale de l'espace 1
03-8525-V-9	03-8525	V	Photographie numérique	9	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Vue générale de l'espace 1
03-8525-V-10	03-8525	V	Photographie numérique	10	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Vue générale de l'espace 1
03-8525-V-11	03-8525	V	Photographie numérique	11	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Vue générale de l'espace 1
03-8525-V-12	03-8525	V	Photographie numérique	12	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Vue générale de l'espace 1
03-8525-V-13	03-8525	V	Photographie numérique	13	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Vue générale de l'espace 1
03-8525-V-14	03-8525	V	Photographie numérique	14	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue générale du four F15
03-8525-V-15	03-8525	V	Photographie numérique	15	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue générale du four F15
03-8525-V-16	03-8525	V	Photographie numérique	16	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue générale du four F15
03-8525-V-17	03-8525	V	Photographie numérique	17	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue générale du four F15
03-8525-V-18	03-8525	V	Photographie numérique	18	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue de l'élévation du four F15
03-8525-V-19	03-8525	V	Photographie numérique	19	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue de l'élévation du four F15
03-8525-V-20	03-8525	V	Photographie numérique	20	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-21	03-8525	V	Photographie numérique	21	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-22	03-8525	V	Photographie numérique	22	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-23	03-8525	V	Photographie numérique	23	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-24	03-8525	V	Photographie numérique	24	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-25	03-8525	V	Photographie numérique	25	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 1 : vue de l'élévation du four F5 en coupe
03-8525-V-26	03-8525	V	Photographie numérique	26	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 1 : vue de l'élévation du four F5 en coupe
03-8525-V-27	03-8525	V	Photographie numérique	27	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 1 : vue de la coupe occidentale
03-8525-V-28	03-8525	V	Photographie numérique	28	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 1 : vue de l'élévation du four F5 en coupe
03-8525-V-29	03-8525	V	Photographie numérique	29	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 1 : vue de l'élévation du four F5 en coupe
03-8525-V-30	03-8525	V	Photographie numérique	30	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue générale
03-8525-V-31	03-8525	V	Photographie numérique	31	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue vue du four F4 avec les dalles US9
03-8525-V-32	03-8525	V	Photographie numérique	32	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue générale
03-8525-V-33	03-8525	V	Photographie numérique	33	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue générale
03-8525-V-34	03-8525	V	Photographie numérique	34	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue générale

Identifiant	OA	Catégorie	Type	N°	Extension	Auteur	Orientation vers	Légende
03-8525-V-35	03-8525	V	Photographie numérique	35	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue du four F4
03-8525-V-36	03-8525	V	Photographie numérique	36	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue du four F4
03-8525-V-37	03-8525	V	Photographie numérique	37	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue du four F4
03-8525-V-38	03-8525	V	Photographie numérique	38	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue du four F4
03-8525-V-39	03-8525	V	Photographie numérique	39	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue du four F4 et bloc US14
03-8525-V-40	03-8525	V	Photographie numérique	40	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1:vue du bloc US14 et des dalles US9
03-8525-V-41	03-8525	V	Photographie numérique	41	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1:vue du bloc US14 et des dalles US9
03-8525-V-42	03-8525	V	Photographie numérique	42	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1:vue du bloc US14 et des dalles US9
03-8525-V-43	03-8525	V	Photographie numérique	43	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1:vue du niveau rubéfié US12 (F4)
03-8525-V-44	03-8525	V	Photographie numérique	44	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1:vue du niveau rubéfié US12 (F4), US14 et des dalles US9
03-8525-V-45	03-8525	V	Photographie numérique	45	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1:vue du niveau rubéfié US12 (F4)
03-8525-V-46	03-8525	V	Photographie numérique	46	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue de l'US11, entre le mur M1 et le four F5
03-8525-V-47	03-8525	V	Photographie numérique	47	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue de l'US11, entre le mur M1 et le four F5
03-8525-V-48	03-8525	V	Photographie numérique	48	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue de l'US11, entre le mur M1 et le four F5
03-8525-V-49	03-8525	V	Photographie numérique	49	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue de l'US11, entre le mur M1 et le four F5
03-8525-V-50	03-8525	V	Photographie numérique	50	.jpeg	Aude Valérien	Nord-est	Tranchée 1 : vue de la coupe orientale (US20)
03-8525-V-51	03-8525	V	Photographie numérique	51	.jpeg	Aude Valérien	Nord-est	Tranchée 1 : vue de la coupe orientale (US20)
03-8525-V-52	03-8525	V	Photographie numérique	52	.jpeg	Aude Valérien	Sud-est	Tranchée 1 : vue de la coupe orientale (US20)
03-8525-V-53	03-8525	V	Photographie numérique	53	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue de l'US11, entre le mur M1 et le four F5
03-8525-V-54	03-8525	V	Photographie numérique	54	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue de l'US11, entre le mur M1 et le four F5
03-8525-V-55	03-8525	V	Photographie numérique	55	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue de l'US11, entre le mur M1 et le four F5
03-8525-V-56	03-8525	V	Photographie numérique	56	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue du pavement US105(erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-57	03-8525	V	Photographie numérique	57	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue du pavement US105 erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-58	03-8525	V	Photographie numérique	58	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue du pavement US105 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-59	03-8525	V	Photographie numérique	59	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-60	03-8525	V	Photographie numérique	60	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 et US101 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-61	03-8525	V	Photographie numérique	61	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 et US101 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-62	03-8525	V	Photographie numérique	62	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 et US101 (erreur position de la flèche nord sur photo)

Identifiant	OA	Catégorie	Type	N°	Extension	Auteur	Orientation vers	Légende
03-8525-V-63	03-8525	V	Photographie numérique	63	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 et US101 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-64	03-8525	V	Photographie numérique	64	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 et US101 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-65	03-8525	V	Photographie numérique	65	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 et US101 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-66	03-8525	V	Photographie numérique	66	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'US101 contre M1 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-67	03-8525	V	Photographie numérique	67	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'US101 contre M1 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-68	03-8525	V	Photographie numérique	68	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'US101 contre M1 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-69	03-8525	V	Photographie numérique	69	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 et US101 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-70	03-8525	V	Photographie numérique	70	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 et US101 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-71	03-8525	V	Photographie numérique	71	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 et US101 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-72	03-8525	V	Photographie numérique	72	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-73	03-8525	V	Photographie numérique	73	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de détail du piédroit gauche de l'ouverture de l'évacuation US103 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-74	03-8525	V	Photographie numérique	74	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de détail du piédroit gauche de l'ouverture de l'évacuation US103 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-75	03-8525	V	Photographie numérique	75	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-76	03-8525	V	Photographie numérique	76	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 2 : vue de détail de l'ouverture de l'évacuation US103 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-77	03-8525	V	Photographie numérique	77	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 2 : vue de détail de l'ouverture de l'évacuation US103 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-78	03-8525	V	Photographie numérique	78	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de l'ouverture de l'évacuation US103 et US101 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-79	03-8525	V	Photographie numérique	79	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 2 : vue de détail de la canalisation US106 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-80	03-8525	V	Photographie numérique	80	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 2 : vue de détail de la canalisation US106 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-81	03-8525	V	Photographie numérique	81	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 2 : vue de détail de la canalisation US106 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-82	03-8525	V	Photographie numérique	82	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de la coupe occidentale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-83	03-8525	V	Photographie numérique	83	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de la coupe occidentale (erreur position de la flèche nord sur photo)

Identifiant	OA	Catégorie	Type	N°	Extension	Auteur	Orientation vers	Légende
03-8525-V-84	03-8525	V	Photographie numérique	84	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de la coupe occidentale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-85	03-8525	V	Photographie numérique	85	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de la coupe occidentale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-86	03-8525	V	Photographie numérique	86	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de la coupe occidentale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-87	03-8525	V	Photographie numérique	87	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de la coupe occidentale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-88	03-8525	V	Photographie numérique	88	.jpeg	Aude Valérien	Est	Tranchée 2 : vue de la coupe orientale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-89	03-8525	V	Photographie numérique	89	.jpeg	Aude Valérien	Est	Tranchée 2 : vue de la coupe orientale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-90	03-8525	V	Photographie numérique	90	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-91	03-8525	V	Photographie numérique	91	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-92	03-8525	V	Photographie numérique	92	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-93	03-8525	V	Photographie numérique	93	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-94	03-8525	V	Photographie numérique	94	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-95	03-8525	V	Photographie numérique	95	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-96	03-8525	V	Photographie numérique	96	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-97	03-8525	V	Photographie numérique	97	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-98	03-8525	V	Photographie numérique	98	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-99	03-8525	V	Photographie numérique	99	.jpeg	Aude Valérien	Est	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-100	03-8525	V	Photographie numérique	100	.jpeg	Aude Valérien	Est	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-101	03-8525	V	Photographie numérique	101	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 2 et 3 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-102	03-8525	V	Photographie numérique	102	.jpeg	Aude Valérien	Est	Tranchée 2 : vue de l'environnement (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-103	03-8525	V	Photographie numérique	103	.jpeg	Aude Valérien	Est	Tranchée 2 : vue de l'environnement (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-104	03-8525	V	Photographie numérique	104	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-105	03-8525	V	Photographie numérique	105	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-106	03-8525	V	Photographie numérique	106	.jpeg	Aude Valérien	Sud-est	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-107	03-8525	V	Photographie numérique	107	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 2 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-108	03-8525	V	Photographie numérique	108	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 3 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-109	03-8525	V	Photographie numérique	109	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 3 : vue générale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-110	03-8525	V	Photographie numérique	110	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 3 : vue générale de l'élévation de M100 et rocher affleurant à sa base

Identifiant	OA	Catégorie	Type	N°	Extension	Auteur	Orientation vers	Légende
03-8525-V-111	03-8525	V	Photographie numérique	111	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 3 : vue générale de l'élévation de M100 et rocher affleurant à sa base
03-8525-V-112	03-8525	V	Photographie numérique	112	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 3 : vue générale
03-8525-V-113	03-8525	V	Photographie numérique	113	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 3 : vue générale
03-8525-V-114	03-8525	V	Photographie numérique	114	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Vue générale de l'espace 2 après intervention
03-8525-V-115	03-8525	V	Photographie numérique	115	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 3 : vue générale
03-8525-V-116	03-8525	V	Photographie numérique	116	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 3 : vue de la coupe
03-8525-V-117	03-8525	V	Photographie numérique	117	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Tranchée 3 : vue de la coupe
03-8525-V-118	03-8525	V	Photographie numérique	118	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de détail de l'ouverture de l'évacuation US103 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-119	03-8525	V	Photographie numérique	119	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de détail de l'ouverture de l'évacuation US103 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-120	03-8525	V	Photographie numérique	120	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de détail de l'intérieur de l'ouverture de l'évacuation US103
03-8525-V-121	03-8525	V	Photographie numérique	121	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de détail de l'intérieur de l'ouverture de l'évacuation US103
03-8525-V-122	03-8525	V	Photographie numérique	122	.jpeg	Aude Valérien		Tranchée 2 : vue de détail de l'intérieur de l'ouverture de l'évacuation US103 avec insertion de la canalisation US 108
03-8525-V-123	03-8525	V	Photographie numérique	123	.jpeg	Aude Valérien		Tranchée 2 : vue de détail de l'intérieur de l'ouverture de l'évacuation US103 avec insertion de la canalisation US 108
03-8525-V-124	03-8525	V	Photographie numérique	124	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Tranchée 2 : vue de détail de l'intérieur de l'ouverture de l'évacuation US103
03-8525-V-125	03-8525	V	Photographie numérique	125	.jpeg	Aude Valérien		Tranchée 2 : vue de détail du dessus de la canalisation US 108
03-8525-V-126	03-8525	V	Photographie numérique	126	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue de détail du dessus de la canalisation US 108 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-127	03-8525	V	Photographie numérique	127	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue de détail du dessus de la canalisation US 108 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-128	03-8525	V	Photographie numérique	128	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de la coupe occidentale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-129	03-8525	V	Photographie numérique	129	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de la coupe occidentale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-130	03-8525	V	Photographie numérique	130	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue de détail du niveau US 107
03-8525-V-131	03-8525	V	Photographie numérique	131	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 2 : vue de détail du niveau US 107
03-8525-V-132	03-8525	V	Photographie numérique	132	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de la coupe occidentale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-133	03-8525	V	Photographie numérique	133	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 2 : vue du pavement US 105
03-8525-V-134	03-8525	V	Photographie numérique	134	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 2 : vue de détail du pavement US 105 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-135	03-8525	V	Photographie numérique	135	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de détail du pavement US 105 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-136	03-8525	V	Photographie numérique	136	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de détail du pavement US 105 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-137	03-8525	V	Photographie numérique	137	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Tranchée 2 : vue de détail du pavement US 105 (erreur position de la flèche nord sur photo)

Identifiant	OA	Catégorie	Type	N°	Extension	Auteur	Orientation vers	Légende
03-8525-V-138	03-8525	V	Photographie numérique	138	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 2 : vue de détail du pavement US 105 (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-139	03-8525	V	Photographie numérique	139	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 2 : vue du pavement US 105
03-8525-V-140	03-8525	V	Photographie numérique	140	.jpeg	Aude Valérien	Est	Tranchée 2 : vue de la coupe orientale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-141	03-8525	V	Photographie numérique	141	.jpeg	Aude Valérien	Est	Tranchée 2 : vue de la coupe orientale (erreur position de la flèche nord sur photo)
03-8525-V-142	03-8525	V	Photographie numérique	142	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Vue générale de la partie nord-ouest du château depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-143	03-8525	V	Photographie numérique	143	.jpeg	Aude Valérien	Sud-ouest	Vue générale de la partie nord-ouest du château depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-144	03-8525	V	Photographie numérique	144	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Vue générale de l'espace 2 depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-145	03-8525	V	Photographie numérique	145	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Vue générale de l'espace 2 depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-146	03-8525	V	Photographie numérique	146	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Vue générale de l'espace 2 depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-147	03-8525	V	Photographie numérique	147	.jpeg	Aude Valérien	Ouest	Vue générale de l'espace 2 depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-148	03-8525	V	Photographie numérique	148	.jpeg	Aude Valérien	Est	Vue générale de la partie sommitale du château depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-149	03-8525	V	Photographie numérique	149	.jpeg	Aude Valérien	Est	Vue générale de la partie sommitale du château avec mur bouclier depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-150	03-8525	V	Photographie numérique	150	.jpeg	Aude Valérien	Est	Vue générale de l'enceinte nord avec la citerne depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-151	03-8525	V	Photographie numérique	151	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Vue générale de la partie sommitale du château depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-152	03-8525	V	Photographie numérique	152	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Vue générale de la partie sommitale du château depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-153	03-8525	V	Photographie numérique	153	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Vue générale de la partie sommitale du château depuis le haut de la tour du Guet
03-8525-V-154	03-8525	V	Photographie numérique	154	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue du four F4
03-8525-V-155	03-8525	V	Photographie numérique	155	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue du bloc US 14
03-8525-V-156	03-8525	V	Photographie numérique	156	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue du bloc US 14
03-8525-V-157	03-8525	V	Photographie numérique	157	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Tranchée 1 : vue du bloc US 14
03-8525-V-158	03-8525	V	Photographie numérique	158	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue du four F4 et la sole US 19
03-8525-V-159	03-8525	V	Photographie numérique	159	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue du four F4 et la sole US 19
03-8525-V-160	03-8525	V	Photographie numérique	160	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue de la sole US 19
03-8525-V-161	03-8525	V	Photographie numérique	161	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Tranchée 1 : vue du four F4 et la sole US 19
03-8525-V-162	03-8525	V	Photographie numérique	162	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-163	03-8525	V	Photographie numérique	163	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-164	03-8525	V	Photographie numérique	164	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue du four F5
03-8525-V-165	03-8525	V	Photographie numérique	165	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-166	03-8525	V	Photographie numérique	166	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-167	03-8525	V	Photographie numérique	167	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-168	03-8525	V	Photographie numérique	168	.jpeg	Aude Valérien	Nord	Tranchée 1 : vue du four F5 et US 11
03-8525-V-169	03-8525	V	Photographie numérique	169	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 7, tranchée 1

Identifiant	OA	Catégorie	Type	N°	Extension	Auteur	Orientation vers	Légende
03-8525-V-170	03-8525	V	Photographie numérique	170	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 7, tranchée 1
03-8525-V-171	03-8525	V	Photographie numérique	171	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 7, tranchée 1
03-8525-V-172	03-8525	V	Photographie numérique	172	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 7, tranchée 1
03-8525-V-173	03-8525	V	Photographie numérique	173	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 7, tranchée 1
03-8525-V-174	03-8525	V	Photographie numérique	174	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 7, tranchée 1
03-8525-V-175	03-8525	V	Photographie numérique	175	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 7, tranchée 1
03-8525-V-176	03-8525	V	Photographie numérique	176	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 7, tranchée 1
03-8525-V-177	03-8525	V	Photographie numérique	177	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 3, tranchée 1
03-8525-V-178	03-8525	V	Photographie numérique	178	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 3, tranchée 1
03-8525-V-179	03-8525	V	Photographie numérique	179	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 3, tranchée 1
03-8525-V-180	03-8525	V	Photographie numérique	180	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 107, tranchée 2
03-8525-V-181	03-8525	V	Photographie numérique	181	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 107, tranchée 2
03-8525-V-182	03-8525	V	Photographie numérique	182	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 107, tranchée 2
03-8525-V-183	03-8525	V	Photographie numérique	183	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 107, tranchée 2
03-8525-V-184	03-8525	V	Photographie numérique	184	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 107, tranchée 2
03-8525-V-185	03-8525	V	Photographie numérique	185	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 107, tranchée 2
03-8525-V-186	03-8525	V	Photographie numérique	186	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 107, tranchée 2
03-8525-V-187	03-8525	V	Photographie numérique	187	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 101, tranchée 2
03-8525-V-188	03-8525	V	Photographie numérique	188	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 101, tranchée 2
03-8525-V-189	03-8525	V	Photographie numérique	189	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 106, tranchée 2
03-8525-V-190	03-8525	V	Photographie numérique	190	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 106, tranchée 2
03-8525-V-191	03-8525	V	Photographie numérique	191	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 106, tranchée 2
03-8525-V-192	03-8525	V	Photographie numérique	192	.jpeg	Aude Valérien	Zénithale	Vue de détail de la céramique issu de l'US 106, tranchée 2
03-8525-V-193	03-8525	V	Photographie numérique	193	.jpeg		Sud-ouest	Vue du mur M1 avant restauration
03-8525-V-194	03-8525	V	Photographie numérique	194	.jpeg		Nord-ouest	Vue du mur M1 avant restauration
03-8525-V-195	03-8525	V	Photographie numérique	195	.jpeg		Sud-ouest	Vue du mur M1 après restauration
03-8525-V-196	03-8525	V	Photographie numérique	196	.jpeg	Aude Valérien	Sud	Vue de la tranchée 2 après l'intervention archéologique
03-8525-V-197	03-8525	V	Photographie numérique	197	.jpeg	Aude Valérien	Nord-ouest	Vue de la tranchée 1 après l'intervention archéologique
03-8525-V-198	03-8525	V	Photographie numérique	198	.jpeg	Alban Horry		Vue de détail d'une céramique de l'US 101, tranchée 2
03-8525-V-199	03-8525	V	Photographie numérique	199	.jpeg	Alban Horry		Vue de détail d'une céramique de l'US 107, tranchée 2

Identifiant	OA	Catégorie	Type	N°	Extension	Auteur	Orientation vers	Légende
03-8525-V-200	03-8525	V	Photographie numérique	200	.jpeg	Alban Horry		Vue de détail d'une céramique de l'US 107, tranchée 2
03-8525-V-201	03-8525	V	Photographie numérique	201	.jpeg	Alban Horry		Vue de détail d'une céramique de l'US 107, tranchée 2
03-8525-V-202	03-8525	V	Photographie numérique	202	.jpeg	Alban Horry		Vue de détail d'une céramique de l'US 107, tranchée 2

Inventaire de la documentation numérique

Identifiant	OA	Catégorie	Dossier	Extension	Contenu
03-8525-N-1	03-8525	N	Rapport de fouille	.doc	texte rapport et collaborateurs
03-8525-N-2	03-8525	N	Figures	.ai,.tiff	Figures 1 à 26
03-8525-N-3	03-8525	N	Inventaires	xls	Inventaires
03-8525-N-4	03-8525	N	Dossier Topo	.covadis, autocad, qgis	Plans, listing de points
03-8525-N-5	03-8525	N	DAO	.ai	Fichiers de travail
03-8525-N-6	03-8525	N	Scans	.pdf	Documentation de terrain
03-8525-N-7	03-8525	N	Photos	.jpg	Clichés numérique
03-8525-N-8	03-8525	N	PAO	.id, .pdf	Maquette

Inventaire de la documentation écrite

Identifiant	OA	Type	Format	N°	Auteur	Légende
Non concerné						

Montmorin (63), Château de Montmorin

Le château de Montmorin, est situé sur une éminence rocheuse et surplombe le village du même nom qui se développe en contrebas à l'ouest. L'opération de diagnostic porte sur la partie nord-ouest du château, suite à la demande de son propriétaire, M. Dubus, qui souhaite poursuivre une campagne de mise en valeur et de restauration des enceintes du château, entreprise depuis 2010.

La carte géologique signale l'existence d'un pointement basaltique à l'emplacement du château de Montmorin. En effet, on observe à la base des constructions d'importants blocs diaclasés de basalte qui constituent un massif localisé sous le château. Le site de Montmorin culmine à près de 620 m NGF. L'emprise concernée se situe sur une partie du château particulièrement accidentée dont l'altitude oscille entre 617 m NGF et 611 m NGF.

L'opération de diagnostic, prescrite sur une superficie de 190 m², porte sur la partie nord-est de l'ensemble castral. L'emprise comprend deux espaces séparées par un haut mur qui a été consolidé et restauré avant notre intervention, afin d'assurer notre sécurité.

Une première tranchée a été réalisée dans une petite pièce d'une dimension de 40 m² et a permis la découverte de trois fours qui présentent un état de conservation inégal. Ces trois fours semblent dater au plus tôt de la fin du Moyen Âge (XIV-XV^e siècle) ou du début de l'époque Moderne. Ils présentent des constructions similaires dans les matériaux employés (plaques de TCA). On notera cependant une différence de mise en œuvre pour le four F4 avec l'emploi de TCA et de blocs de basalte. L'accès à ces fours est marqué par la présence de blocs en granite dont l'emploi dans le château est extrêmement limité. Leur utilisation semble être contemporaine et, en l'absence d'éléments contradictoires, ces fours seraient plutôt dédiés à une cuisson alimentaire. Ils sont associés à un niveau de sol, matérialisé par de grandes dalles de basaltes.

Un deuxième espace au nord de notre emprise a été l'objet de deux tranchées. Sa topographie actuelle a nécessité d'importants travaux de terrassement : en effet, l'espace était presque entièrement recouvert de remblais récents. La tranchée 2 a permis la découverte d'un système d'évacuation des eaux de pluie ou domestique (évier?) associé à un pavement de petites dalles en grande partie en basalte couplés de quelques dalles en arkose. Ces aménagements sont datés du XVII^e siècle, même si cette datation repose sur l'étude de sept tessons de céramique. Ce système d'évacuation plaide en faveur d'un espace ouvert sur l'extérieur, comme le conforte la présence d'un pavement. La découverte d'une canalisation ainsi que d'un ressaut encore visible sur l'élévation du mur ouest témoignent aussi de la probable existence d'un étage aujourd'hui disparu. Nous avons donc un espace avec un statut « mixte » : un premier niveau ouvert sur la partie nord et donnant accès à l'église qui se situe à quelques mètres et un étage dont le statut ou la configuration nous échappe mais desservit par une canalisation.

Ces espaces qui viennent donc s'ajouter au plus tôt à la fin du Moyen Âge et durant l'époque Moderne correspondent à une probable réorganisation du château et à un besoin de nouvelles pièces.

Chronologie

Époque médiévale,
Temps modernes

Sujets et thèmes

Édifice militaire,
Four,
Géologie,
Analyse de
céramique

Mobilier

Céramique,
Faune

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

Centre de Recherches Archéologiques de Clermont-Ferrand,
13 bis, rue Pierre Boulanger, 63 017 Clermont-Ferrand cedex 2
Tél. 04 73 14 46 59, rhone-alpes-auvergne@inrap.fr